



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 26 (1992), p. 207-249

Alain Roussillon

Le partage des savoirs. Effets d'antériorité de l'image coloniale en Égypte.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kažničnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ??????? ???? ?? ???????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
???	????? ?? ??????? ??????? ?? ????????? ??????????????	
????????????	???????????? ??????? ??????? ?? ??? ??????? ??????;	

LE PARTAGE DES SAVOIRS¹

Effets d'antériorité de l'image coloniale en Égypte

L'inconscient c'est l'oubli de l'histoire. Je pense que l'inconscient d'une discipline c'est son histoire; l'inconscient, ce sont les conditions sociales de production occultées, oubliées : le produit séparé de ses conditions sociales de production change de sens et exerce un effet idéologique. Autrement dit, il y a amnésie de la genèse, phénomène général mais qui prend une forme très particulière dans le cas de la science sociale. Libérer la science sociale, et en particulier celle des pays récemment décolonisés, de son inconscient, c'est entreprendre un certain type de science sociale de la science « coloniale ».

Pierre Bourdieu, « Les conditions sociales de la production sociologique : sociologie coloniale et décolonisation de la sociologie », *Le mal de voir*, p. 419. Paris, 1976.

Si l'on s'accorde, avec Alain Caillé, pour considérer que l'émergence des sciences sociales répond à « *la déchirure du tissu symbolique qui, bon an mal an, enserrait le monde traditionnel dans une sphère d'intelligibilité et de problématicité éthique approximativement close et délimitée* » et, partant, que « *le besoin pour les sciences sociales est proportionnel au degré d'inadéquation de l'ordre social institué à lui-même, pour autant que cette inadéquation ne peut être palliée imaginativement par l'espoir d'un retour au même ou au passé mais pousse, irrésistiblement, à l'invention d'un rapport social nouveau* »², la question que posent les premières avancées des sciences sociales, dans le contexte colonial qui est celui de l'Égypte, au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, est celle des

1. Titre « emprunté » à Michèle Duchet, *Le partage des savoirs, discours historique, discours ethnologique*. Paris, « La Découverte », 1984.

2. Alain Caillé, *Splendeur et misère des sciences sociales*, p. 22-23. Genève-Paris, Droz, 1986.

termes et des protagonistes de la compétition pour la formulation et la mise en œuvre de ce rapport social nouveau. Du point de vue qui est celui de la présente étude, l'intérêt de la formulation d'A. Caillé est de pointer sur *l'antériorité double* dont bénéficie le fait colonial, en tant que producteur de savoir et de sens sur les sociétés colonisées et en tant que sujet, initiateur des réformes auxquelles celles-ci sont soumises.

D'une part, le rapport colonial se noue d'un double contrôle « théorique » et « pratique », attesté à la fois par l'effectivité de la « supériorité » européenne en matière de production du sens et par la réalité de l'occupation : la puissance coloniale fonde sur la mise en représentation de l'incapacité de « l'indigène » à prendre en main ses propres affaires la légitimité même de son intervention qui la justifie à définir par elle-même, pour leur « bien », les voies de l'avenir des sociétés qu'elle a prises en tutelle³. Les sciences sociales apparaissent ici comme un dispositif nécessaire au renforcement à la fois matériel et symbolique de la mainmise coloniale et comme le moyen de faire passer dans les faits, de manière irréversible, cet ordre social nouveau — poursuite de la politique de la canonnière par d'autres moyens.

De l'autre, les colonisés sont en situation de devoir produire une image alternative d'eux-mêmes — visant à rendre compte, rétrospectivement, des dysfonctionnements du système qui ont rendu possible l'intervention coloniale, seule à même de fonder en légitimité la revendication d'autonomie du Soi.

Dans cette perspective, l'émergence des sciences sociales peut être envisagée en tant que « trace » des compromis passés entre la puissance coloniale et les groupes qui, avec ou contre elle, revendiquent une position dominante au sein de la société colonisée et comme le « symptôme » des conflits internes à celle-ci, conflits suscités par cette prétention à la domination⁴. Dans ce qui suit, la mise en place de la « scène » des sciences sociales sera abordée selon deux mouvements inverses et complémentaires :

— la logique et les modalités de la production et de l'imposition de l'image coloniale de l'Égypte, par laquelle s'affirme — mais aussi se nuance, dans le contexte de la rivalité « latino-anglo-saxonne »⁵ — la légitimité et la teneur du projet colonial de réforme de la société égyptienne;

— la réception de cette image, son *appropriation* — au double sens de faire sienne et d'adapter en vue d'une instrumentalisation —, au principe de la distribution des positions et des rôles dans le champ intellectuel égyptien en voie de constitution.

3. Sur ce point, Timothy Mitchell, *Colonising Egypt*, p. 10 et suiv. Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

4. Sur ce point, voir Fanny Colonna, *Savants paysans, éléments d'histoire sociale sur l'Algérie rurale*, p. 209 et suiv. Alger, Office des publications universitaires, 1986.

5. Plutôt que « franco-anglaise », dans la mesure où la représentation d'une compétition exclusive entre la France et l'Angleterre qui

apparaît comme l'un des principaux poncifs de l'histoire intellectuelle de cette période sous-estime grandement le rôle des Italiens, côté « latin », et celui des Américains, côté anglo-saxon, et en particulier le rôle de ces derniers dans la création d'un réseau d'écoles secondaires animées, notamment en Haute-Égypte, par les missions protestantes. Sur ce point, voir Lawrence Murphy, *The American University in Cairo, 1917-1987*. Le Caire, AUC, 1987.

1. L'ACCUMULATION DU SAVOIR POUR AUTRUI « L'ÉGYPTE EST UNE PARTIE DE L'EUROPE »

Au cours du premier quart du XX^e siècle, trois institutions majeures sont en charge de l'élaboration d'un savoir « raisonné », systématique, sur l'Égypte, fournissant aux chercheurs tout à la fois des instruments de travail — budgets, bibliothèques, archives, laboratoires... — et des publications susceptibles d'accueillir et de diffuser le fruit de leurs travaux⁶. Il s'agit, par ordre d'ancienneté de :

— L'Institut d'Égypte, fondé par Bonaparte en 1798, à qui ses statuts assignaient le triple objectif de favoriser « *le progrès et la propagation des Lumières en Égypte..., la recherche, l'étude et la publication des faits naturels, industriels et historiques de l'Égypte... et de donner son avis sur les différentes questions pour lesquelles il sera consulté par le gouvernement.* » Mis en sommeil après la débâcle de l'expédition française, l'Institut sera réactivé en 1859 à l'initiative de Jomard, l'un des membres de la première mission scientifique, et entamera, dans le prolongement de la *Description*, la publication d'un *Bulletin* et de *Mémoires*, auxquels furent associés des spécialistes de toutes les disciplines — de l'archéologie et l'histoire à la botanique ou à la géologie, en passant par la géographie et l'agronomie — ainsi que de très nombreux « amateurs éclairés »⁷.

— La Société sultaniennne (*Sultānīeh*, puis khédiviale, puis royale, au fur et à mesure que progressait l'autonomie gagnée par les héritiers de Muḥammad 'Alī par rapport à la Sublime Porte), fondée en 1875 par Ismā'īl, qui publie depuis cette date un *Bulletin* et qui a joué un rôle non négligeable de relais dans l'entreprise d'exploration de l'Afrique de l'Est⁸.

— La Société khédiviale d'économie politique, de statistique et de législation, fondée en 1910 sous la présidence du prince Aḥmad Fu'ād, le futur roi Fu'ād, et dont le bulletin, *l'Égypte contemporaine*, avait vocation à traiter — presque exclusivement en

6. L'Égypte — où un premier « recensement estimé » fut effectué aussi tôt qu'en 1800, par Jomard pour le compte de Muḥammad 'Alī dispose depuis 1870 d'un Bureau central de Statistique qui publia ses premiers « Annuaires » dès 1878. Sur la mise en place de l'appareil statistique égyptien, voir François Ireton, « Éléments pour une sociologie historique de la production statistique en Égypte », *Peuples méditerranéens*, 54-55, janvier-juin 1991.

7. Sur l'Institut d'Égypte et ses travaux, Jean Ellul, *Index des communications et des mémoires publiés par l'Institut d'Égypte, 1859-1952*. Le Caire, 1952.

8. Sur cette société, Frédérique Fogel, *Une Société savante entre deux mondes : la Société khédiviale de géographie, 1875-1917*, mémoire de maîtrise en ethnologie (non publié). Université de Paris X-Nanterre, 1985.

français jusqu'au milieu des années 1940 où des articles en arabe commencèrent d'y être publiés :

« *Les problèmes de la vie nationale, posés au jour le jour, les projets de réforme, soit d'ordre législatif, soit d'ordre économique et social, les renseignements indispensables aux agronomes, aux banques, aux commerçants, à savoir les documents officiels, statistiques, travaux bibliographiques concernant l'Égypte, [qui] feront l'objet d'études aussi documentées et impartiales que possible.* »

Il ne saurait être question d'entrer ici dans le détail du fonctionnement et de la production de ces institutions, actives jusqu'à aujourd'hui et qui, chacune, devraient faire l'objet d'une recherche particulière. Tout au plus ce qui suit vise-t-il à montrer comment le personnel qu'elles mobilisent entreprend, de façon systématique, de se poser comme sujet ou comme acteur dans le processus d'accumulation de savoir dont l'Égypte est désignée comme objet et dans la gestion de sa réforme que ce savoir vise à rendre possible. De ce double point de vue, l'intérêt que manifestent ces sociétés savantes pour l'Égypte peut être envisagé à plusieurs niveaux :

— D'une part, la production de savoir à laquelle elles concourent participe de stratégies de prise de contrôle de la réalité : prise de contrôle « physique », dans le cas de la contribution de la géographie aux conquêtes coloniales ou à la mise en valeur de terroirs, ou « symbolique » dans celui de l'histoire ou de l'archéologie qui donnent prise sur le passé des peuples soumis⁹. Timothy Mitchell a montré que ce qui constitue la structure de base de la vision coloniale du monde — et son principal mécanisme de légitimation — réside dans cette dichotomisation introduite, « *comme si le monde était divisé en deux* », entre le niveau des choses elles-mêmes ou des phénomènes, assimilé à un pur *chaos*, et celui, abstrait, de l'ordre ou de la structure grâce auquel elles peuvent tenir ensemble et qui ne peut être introduit que « d'en haut » ou « du dehors » faute de s'être produit de lui-même dans des sociétés dès lors « colonisables »¹⁰. Le point crucial est ici que la représentation de cet *ordre* à introduire dans les choses, à l'élaboration de laquelle participent de façon centrale les sociétés savantes, est — pour le moins — *disputée*, selon des lignes de clivage en perpétuelle recomposition : entre la logique coloniale et la logique nationaliste, entre les intérêts de la dynastie et ceux de l'opposition libérale, entre « modernistes » et « traditionalistes », entre Français et Anglais... Ce sont les effets de cette compétition sur le *process* même d'accumulation de savoir qu'il s'agira de mettre à jour.

9. Cf., par exemple, James Malarkey, « The dramatic structure of scientific discovery in colonial Algeria: a critique of the journal of the 'Société archéologique de Constantine', 1853-1876 », in Jean-Claude Vatin (éd.) *Connaissances du Maghreb, sciences sociales et colonisation*,

Paris, éditions du CNRS, 1984, qui montre comment l'archéologie française construit une représentation de la présence romaine en Afrique du Nord qui tend à préfigurer et à légitimer la « mission civilisatrice » de l'occupation française.
10. Timothy Mitchell, *op. cit.*, p. 15.

— À un deuxième niveau, c'est la structure même et les visées de ce savoir qui seront envisagées. Quelle image de l'Égypte les travaux réalisés sous les auspices des sociétés savantes concourent-ils à constituer? Selon quelles modalités? Enfin, de quelle façon ce savoir peut-il dessiner, en quelque sorte « en creux », la place des sciences sociales dans le concert des disciplines et des spécialités intéressées à cette description « continuée » du terroir égyptien? L'Institut d'Égypte et la Société khédiviale de Géographie (SKG) introduisent en Égypte cet « ascendant » direct de la sociologie qu'est l'ethnologie, à laquelle donne prétexte la reconnaissance des peuplades africaines, mais aussi, déjà, certains groupes sociaux en Égypte même ou certaines particularités « folkloriques » du pays. Quant à la Société khédiviale d'Économie politique, de Statistique et de Législation (SKEP), c'est bien une véritable « totalité » de l'Égypte qu'elle envisage, comme en attestent tout à la fois la diversité de ses adhérents et l'éventail des curiosités — intéressées au sens fort du terme — qu'elle se propose d'assouvir. C'est cette image de l'Égypte comme totalité que ces sociétés savantes proposent ou tentent d'imposer dans la logique de sa réfection qu'il s'agira ici d'interroger.

Mercenariats scientifiques.

Alors même qu'au début du XX^e siècle les activités de l'Institut d'Égypte passent par une phase de repli, la « mission scientifique » de l'expédition de Bonaparte continue de fournir la référence obligée de toute entreprise raisonnée d'accumulation de savoir sur l'Égypte. Ainsi, en 1918, René Maunier, à l'époque directeur de la Statistique au ministère de la Justice et membre du Comité de la SKEP, peut-il présenter, dans son introduction à la *Bibliographie économique, juridique et sociale de l'Égypte moderne* qui lui a été commandée par cette association, les « quatre-vingt-onze questions de mathématiques, de physique, de morale, de politique, de littérature et de Beaux-Arts adressées par l'Institut national de France à l'Institut d'Égypte », qui constituaient la trame de la *Description*, comme la base d'une nouvelle enquête « que l'on songe dès maintenant à poursuivre, et qui sera, nous l'espérons fermement, la grande œuvre du nouveau règne » — celui de Fu'ād —, ajoutant que « l'auteur a senti toujours plus vivement au cours de cette longue recherche — i.e. celle qui a été nécessaire pour établir cette bibliographie —, ce qu'a été et ce qu'est encore, en cette terre d'Égypte, l'œuvre intellectuelle de sa patrie »¹¹. Il y a là plus qu'une figure de style : l'énoncé du statut du personnel français — beaucoup plus que de la France elle-même — dans la division du travail colonial en même temps que l'affirmation d'une relation privilégiée, d'ordre pédagogique, avec l'indigène, qui fait de la « mission scientifique » de la France la principale légitimation de son intervention en Égypte.

11. René Maunier, *Bibliographie économique, juridique et sociale de l'Égypte moderne*, 1918-1916, p. XII-XIII. Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'études orientales, 1918.

Plus loin, la référence au modèle de la *Description* tend à délimiter les frontières et le champ d'application de toute objectivité possible :

« *Le point de départ de cet inventaire — explique Maunier en ouverture de sa bibliographie — est ce qu'on peut appeler une date scientifique. L'année 1798 où l'Expédition française vint en Égypte, ne vit pas seulement se créer un nouvel état social et politique; elle marqua aussi la première tentative, restée jusqu'à présent unique, d'instituer une étude scientifique générale de l'Égypte. Il en est sorti une immense monographie sociologique, dont il n'y a d'équivalent pour aucun pays et qui fut la source où vinrent puiser tous les travaux ultérieurs* ¹². »

Soulignons ce point : c'est parce que l'Expédition exerce une *action* en Égypte que ce pays peut être institué comme objet d'un savoir qui est précisément celui des transformations introduites dans le terroir égyptien, traits d'union « objectifs » entre un passé qu'on s'assigne de déchiffrer et qui constitue le substrat même de cette intervention, et un avenir — le « *nouvel ordre social et politique* » — qu'il s'agit d'accoucher et qui dicte tout à la fois la teneur des réformes à accomplir et celle de tout savoir possible.

D'où la dévalorisation et l'exclusion des modes de savoir endogènes, au mieux ravalés au statut « d'inscriptions », au sens archéologique du terme, le cas échéant « objectivables » mais non susceptible de produire du savoir, ce que traduit la décision de principe de Maunier de ne retenir pour sa bibliographie que les travaux en langues européennes consacrés à l'Égypte : à ses yeux les travaux existant en langue arabe relèvent d'un autre déchiffrement qui est celui de l'orientalisme ¹³, et c'est seulement en langues occidentales que s'énonce un savoir *objectif* sur la société égyptienne.

On peut, on doit sans doute, commencer ici par une série de notations qui attestent que, comme l'a montré, de façon espérons-le définitive, Edward Saïd ¹⁴, la science coloniale est bien « colonialiste », et que les activités des sociétés savantes qui prospèrent dans l'Égypte du premier tiers de ce siècle ont bien été conduites dans la clôture coloniale. À commencer par le caractère massivement étranger, « allogène », de leur recrutement. Au moment de sa fondation, la SKG comptait, pour 334 membres, 162 Français et Italiens (les deux groupes étant à peu près à égalité), 48 Allemands et Austro-Hongrois, 23 Anglais, 15 Grecs, pour seulement 22 Égyptiens — encore s'agit-il le plus souvent de « Turco-Circassiens » —, le reste se répartissant entre les diverses nationalités européennes. La liste des membres honoraires admis entre 1876 et 1890 comporte un seul

12. Maunier, *op. cit.*, p. xi.

13. Maunier renvoie ici « *aux excellentes bibliographies qui existent déjà pour les ouvrages en langue arabe et qui pourraient être continuées jusqu'au temps présent* » et fait état, en note de T. X. Bianchi, *Catalogue des livres arabes, persans et turcs imprimés à Boulac en Égypte depuis l'introduction de l'imprimerie jusqu'en 1842*, extrait

du *Journal asiatique*, de la *Bibliographie ottomane depuis les premiers mois de 1856*; du même Bianchi, extrait de la même source, et de V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, publié en 11 volumes entre 1892 et 1909.

14. Edward Saïd, *Orientalism*. New York, Vintage Books, 1979.

Égyptien sur vingt-trois noms et son conseil d'administration est composé en permanence à plus de 75 % par des non-Égyptiens qui y occupent la plupart des fonctions stratégiques (secrétariat, trésorerie, direction du Bulletin)¹⁵. Sur les 219 communications présentées devant les membres de la SKG entre 1875 et 1921, 185 sont le fait d'auteurs étrangers, contre seulement 34 auteurs égyptiens.

La situation est globalement la même à la SKEP : sur les quelque 350 membres que compte la Société en 1917, sans doute moins d'un quart sont des Égyptiens, un deuxième quart des « Syro-Libanais », et près de la moitié portent des noms à consonances européennes, majoritairement françaises ou italiennes. Ici encore, le conseil d'administration est massivement dominé par des non-Égyptiens qui occupent les postes clés. Confronté à la nécessité de mettre en place les structures administratives de la nouvelle association, le prince Aḥmad Fu'ād, président de son conseil d'administration, précise que celui-ci prit la décision de « faire appel au concours d'un professeur des facultés de Droit de France, qui aurait la charge d'organiser les travaux de la Société et de créer, si possible, une revue permettant de publier les communications des travaux des membres, soumises aux diverses sections¹⁶ ». Sur les 23 membres que compte ce premier conseil d'administration, 8 seulement sont Égyptiens, contre 15 étrangers dont l'un des deux vice-présidents, son secrétaire général et son trésorier, ainsi que, on vient de le voir, le rédacteur en chef de *l'Égypte contemporaine*¹⁷. Le même déséquilibre existe au niveau des travaux réalisés sous les auspices de la SKEP, et même tend à s'aggraver au fil des livraisons de cette revue : sur les 31 études publiées en 1910 dans *l'Égypte contemporaine*, 4 seulement étaient signées par des auteurs égyptiens. Il n'y en a plus que 3 sur 20 en 1917 et 2 sur 19 en 1931...

On peut voir un autre indice du caractère extraverti de la demande de savoir à laquelle répondent ces sociétés savantes et des flux d'informations qu'elles produisent dans l'évolution des contributions financières reçues par la SKEP de la part des « membres donateurs », qui constituent, d'une année sur l'autre, entre les deux tiers et les trois quarts de ses ressources. En 1910, année de sa fondation, pour 14 bailleurs de fonds enregistrés comme « membres donateurs », la moitié sont des Égyptiens, dont deux membres de la famille khédiviale — le prince Aḥmad Fu'ād, son président et le prince Yūsuf pacha Kāmel —, un membre de l'aristocratie turco-circassienne — Boghos pacha Nūbār — et trois notables, dont l'un est consul de Belgique, plus la Banque nationale d'Égypte. Les autres contributeurs sont la Banco di Roma, la Deutsche Orientbank ou le Crédit foncier égyptien, établissement à capitaux français, ainsi que quelques particuliers, membres de colonies étrangères du Caire et d'Alexandrie. En 1917, les membres donateurs sont au nombre de 34, mais les contributeurs égyptiens ne sont toujours que 7,

15. Données établies par Frédérique Fogel, *op. cit.*, p. 51.

16. « Rapport de Son Altesse le prince Ahmed Fouad Pacha à l'Assemblée générale ordinaire du 13 avril 1910 », *L'Égypte contemporaine*, vol. 1, 1910, p. 507.

17. Il s'agit de Germain Martin, professeur à la faculté de Droit de Dijon et secrétaire de rédaction de la *Revue d'Économie politique*.

alors que la Compagnie universelle du canal de Suez, le Crédit lyonnais, le Comptoir national d'escompte de Paris, l'Anglo-Egyptian Bank et de nombreuses sociétés à capitaux étrangers opérant en Égypte sont venues s'ajouter à la liste. Sans qu'il soit possible, à partir des bilans d'activité et des comptes publiés dans *l'Égypte contemporaine*, d'évaluer la part des divers intervenants dans la constitution des ressources de cette association, on peut affirmer que, dès le début, ses activités sont majoritairement financées par des non-Égyptiens, une situation qui prévaudra au moins jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

Des Égyptiens « fonctionnels »...

Élaboré par des étrangers, ce savoir a aussi — comment en irait-il autrement — pour premier destinataire un *intérêt* étranger pour l'Égypte, ce dont atteste le fait massif que l'essentiel de la production des sociétés savantes s'effectue en langues étrangères. On n'épuise pas la signification du fait qu'une langue étrangère en arrive à s'imposer comme « langue de culture » en justifiant son adoption par les effets de « distinction » qu'elle rend possible du point de vue des élites sociales, quand bien même cette adoption se traduirait par une véritable créativité endogène — indéniable en Égypte dans les années 1930 et 1940¹⁸. La généralisation d'un idiome étranger en tant que vecteur de communication culturelle signifie que c'est seulement à condition de s'opérer dans ses catégories et en application de ses normes que des faits de discours peuvent être valorisés¹⁹. Dès lors, les élites acculturées peuvent bien bénéficier de ces biens culturels en tant que « valeurs d'usage », elles ne contrôlent pas, ou seulement marginalement, les normes de leur production. Dans le système d'élaboration et de mise en circulation de savoir sur l'Égypte, et plus largement sur l'Orient, dont le français, et secondairement l'anglais, constituent le vecteur, la position des élites intellectuelles égyptiennes apparaît beaucoup plus comme celle de *relais* que comme celle de véritables destinataires et elles ne recueillent « qu'au passage » le bénéfice des connaissances qu'elles ont contribué à rendre possible :

« Située au milieu de l'ancien monde et à la porte de l'Afrique, station de passage continu des grands voyageurs partis à la recherche des secrets du grand continent ou revenant chargés des trésors de leur enquête, l'Égypte était tout naturellement désignée pour accueillir ces vaillants champions de la science géographique et obtenir d'eux la primeur des belles communications dont ils devaient entretenir plus tard les sociétés sœurs à leur retour en Europe²⁰. »

18. Sur ce point, voir Irène Fenoglio-Abd El-'Aal, « L'activité francophone au Caire durant l'entre-deux guerres », in *D'un Orient l'autre, les métamorphoses des perceptions et des connaissances*. Paris, CNRS, 1991.

19. Sur ce point, cf. les remarques suggestives

de François Julien in « Le plus long détour : de la sinologie comme discipline occidentale », in *Communication*, 43, 1986, *Le croisement des cultures*, livraison préparée par T. Todorov.

20. Georges Foucart et Adolphe Cattau, *op. cit.*, p. XIII. C'est moi qui souligne.

La primeur, peut-être, mais sûrement pas les bénéfices de ces explorations qui, en même temps qu'elles permettaient aux puissances européennes de consolider leur mainmise sur le continent africain, contribuaient objectivement à faire pièce aux ambitions impériales de l'Égypte. J'y reviendrai. Le souci affirmé des sociétés savantes égyptiennes de nouer des contacts avec les sociétés sœurs dans le monde — la SKG se targue ainsi, en 1883, de « *relations suivies et cordiales avec 93 Sociétés, Institutions, Académies, publications périodiques, éditeurs, dont 10 en Allemagne, 18 en France, 7 en Italie, 6 en Autriche, 6 aux États-Unis, 4 en Suisse, 4 en Belgique, etc.* »²¹ — constitue sans doute une loi du genre et répond au désir de leurs animateurs d'obtenir une reconnaissance scientifique légitime. Mais on peut aussi se demander s'il ne correspond pas au fait qu'elles ne sont en mesure d'exister comme sociétés savantes que par les « services » qu'elles sont susceptibles de rendre aux véritables commanditaires des travaux entrepris²².

On peut trouver dans les reformulations successives des objectifs assignés à l'activité des sociétaires de la SKG une trace de ces « coups de force » par lesquels la pratique scientifique d'une société savante coloniale fait coïncider les intérêts indissolublement professionnels et politiques de ses membres en les mettant au service de la légitimation globale du projet colonial. Rétrospectivement, c'est-à-dire du point de vue de la situation instaurée par l'occupation britannique de l'Égypte, en 1882, la création par Ismā'il de la SKG, en 1875, apparaît fondée sur un « malentendu » : d'une part, la contribution effective de la Société à l'accroissement des connaissances géographiques — ce qui constitue son objectif affiché — passe, au moment de sa fondation, par l'affirmation de la vocation impériale de l'Égypte et de ses « *intérêts industriels et commerciaux [dans] ses dépendances et les contrées adjacentes* »; de l'autre, les visées impériales de l'Égypte, dont l'exploration et la recherche géographiques constituent un élément décisif, ne correspondent aucunement aux intérêts des puissances coloniales qui sont en train de se partager l'Afrique et dont les membres les plus éminents de la SKG sont les ressortissants.

21. Frédéric Bonola, *La Société khédiviale de Géographie*, p. 16. Le Caire, Secrétariat de la Société, 1883. Le facteur significatif réside peut-être ici dans les réseaux d'appartenances multiples au sein desquels opèrent les membres non-égyptiens des sociétés savantes — G. Schweinfurth, premier président de la SKG est un membre éminent de l'*Afrikanische Gesellschaft für Deutschland* et de nombreuses autres sociétés savantes germaniques; le marquis de Compiègne, son premier secrétaire général appartient au comité scientifique du Congrès géographique de Paris... —, qui leur permettent de jouer le rôle de « truchement » entre des intérêts qui sont d'abord ceux des sociétés savantes occidentales et le terrain sur lequel se déploient leurs inves-

tigations, que celui-ci soit égyptien ou plus largement africain.

22. F. Bonola, note aussi que, pour ce qui est des expéditions, « *la Société n'a pu jusqu'à présent, en organiser aucune pour son compte, soit à cause des conditions de troubles dans laquelle elle s'est trouvée, soit à cause du manque de ressources; elle a cependant prêté son concours aux voyageurs qui sont passés par l'Égypte en leur fournissant des livres et des cartes, en leur donnant des instruments offerts par la générosité du Khédive, et en obtenant pour eux du Gouvernement toutes les facilités et les appuis nécessaires auprès des autorités des pays soudaniens qu'ils devaient traverser.* » *Ibid.*, p. 17.

La scène véritablement exemplaire de cette « contradiction » est celle qui voit ses représentants prendre part, pour la première fois, au Congrès international de Géographie réuni à Venise au mois de septembre 1881, alors que « *l'Égypte était le théâtre d'événements qui devaient encore une fois nous causer un sérieux préjudice : la révolte militaire et ensuite le départ forcé des Européens démembraient de nouveau la Société* »²³. Je reviendrai sur l'identification de ce *nous* dont l'insurrection de 'Urābī vient remettre en cause la mission, me contentant de souligner ici l'articulation qu'il opère, dans la pratique même des sociétés savantes, entre la vocation scientifique qu'elles revendiquent et les enjeux proprement politiques, c'est-à-dire coloniaux, du savoir qu'elles constituent. Une fois « l'ordre » rétabli, poursuit Bonola — c'est-à-dire une fois matée, au prix de l'occupation, la révolte de 'Urābī, mais aussi une fois Ismā'il déposé et un terme mis à sa « démesure » — la SKG peut reprendre ses activités, non sans avoir été profondément « transformée », de l'aveu même de ses animateurs, par ces événements. D'où la révision déchirante de ses objectifs à laquelle cette société est contrainte par l'occupation britannique, en particulier quand il est devenu clair que la question soudanaise constituera l'un des enjeux centraux du rapport de force anglo-égyptien :

« D'une part, le sort [de cette Société] était lié directement à la fortune de l'Égypte, ce qui revient à dire à celle de son Chef. De l'autre, son activité avait été orientée limitativement dès le début vers un objectif donné. Il était nécessaire qu'il en fut ainsi au début, lorsque le champ d'exploration de l'Afrique inconnue était encore illimité. Mais qui ne comprendra ce qui devait fatalement s'ensuivre ? Au fur et à mesure qu'approchait la fin de l'ère des grandes découvertes, qu'il y avait de moins en moins de contrées à explorer, le terrain d'action de la Société se rétrécissait de plus en plus... L'organisme tel que l'avait conçu son Fondateur demeurait malgré tout un instrument de travail égyptien. Aussi excellent que nécessaire parce que ses directives avaient été fortement conçues et fortement définies dès le début, il suffisait de deux choses : rajeunir le programme en l'adaptant aux nouvelles nécessités et raffermir les liens entre la Famille du Fondateur et la Société »²⁴.

« Orientation limitative vers un objectif donné » : entendons la marge de manœuvre que les puissances coloniales étaient — provisoirement — disposées à concéder aux ambitions régionales d'Ismā'il dans cette Afrique « illimitée », en contrepartie, du rôle que son pays acceptait de jouer dans la mise en place du dispositif colonial : essentiellement celui de base arrière et de fournisseur de « supplétifs » aux détachements de soldats-explorateurs coloniaux. Dès lors que le khédive a été déposé, « rajeunir le programme » signifiait, dans l'esprit de ses animateurs, substituer à l'exploration coloniale, les approches de l'ethnologie et de la géographie historique, mais surtout restreindre le champ d'intervention de la Société, de plus en plus confinée à l'étude du territoire national, la « profondeur historique » nouvelle concédée à cette intervention — « *contribuer à l'œuvre plus générale de montrer la place qu'avait toujours tenue l'Égypte, depuis les*

23. Frédéric Bonola, *La Société Khédiévale de Géographie*, p. 11. C'est moi qui souligne.

24. *Ibid.*, p. 19. C'est l'auteur qui souligne.

premiers âges de l'humanité, dans l'histoire de l'Afrique »²⁵ — venant en quelque sorte compenser les renoncements territoriaux. Au risque pour l'Égypte, en s'acceptant comme objet d'étude possible pour une ethnologie, de devoir s'assumer comme territoire ouvert à la colonisation — ce qu'elle est de fait depuis l'Entente cordiale de 1904 — et de devoir admettre de devenir l'objet du même regard qu'elle avait cru pouvoir porter, à égalité avec les puissances coloniales européennes, sur les peuplades africaines.

La question qui se pose, dès lors, est celle de l'identification des intérêts égyptiens qui s'investissent dans les activités de ces sociétés savantes et de la façon dont ces intérêts peuvent s'articuler à ceux de leurs composantes étrangères. J'ai évoqué la très grande proximité au pouvoir khédivial des membres égyptiens, tant de la SKG que de la SKEP. Dans le cas de la première, il s'agit pour l'essentiel d'officiers de l'État-major de l'armée du Soudan, sur lesquels reposent les rêves impériaux d'Ismā'il, et la personnalité la plus prestigieuse en sera Ismā'il pacha Ayyūb, ministre de l'Intérieur de celui-ci et le seul Égyptien admis comme membre honoraire par la SKG. Quant à la SKEP, elle compte à sa fondation parmi ses membres une dizaine de pachas, plusieurs ministres en exercice, dont celui de la Justice et deux anciens premiers ministres — Nūbār pacha et Riāz pacha, les deux grands chefs de cabinet modernisateurs —, le gros des membres égyptiens étant constitué de hauts fonctionnaires et de magistrats des juridictions indigènes ou mixtes. La présence de ces « grands commis » de l'État au sein de ces sociétés savantes, comme « parrains » ou comme « cautions », ne peut sembler aller de soi que si l'on mésestime le fait que c'est précisément la relation entre l'État égyptien et les corps constitués actifs à sa marge — les « nous » au nom desquels les administrateurs de ces sociétés rédigent rapports et adresses — qui fait problème. En affirmant, comme le fait Bonola, la nécessité de « *raffermir les liens avec la Famille du Souverain* » et en exprimant leur soumission à sa volonté et aux objectifs définis par lui, le discours d'auto-légitimation tenu par les animateurs des sociétés savantes a, de fait, pour effet de manifester « en creux » l'assujettissement de la volonté du souverain lui-même aux diktats des puissances coloniales et l'étroitesse de la marge de manœuvre que celles-ci lui concèdent.

Mais aussi, en affirmant haut et fort, non sans quelque complaisance, le caractère proprement *égyptien* de l'activité des sociétés savantes²⁶, les membres étrangers de ces sociétés cautionnent en retour « l'intégrité étatique » du régime khédivial contre tout ce qui concourt, de fait, à la compromettre et à la réduire : occupation militaire, contrôle financier, mise en tutelle diplomatique... Cette revendication d'« égyptianité », dont il

25. Frédéric Bonola, *La Société Khédiévale de Géographie*, p. 21.

26. Comme le font, par exemple, Georges Foucart et Adolphe Cattau, respectivement directeur de l'IFAO et secrétaire général de la SKG, en définissant l'un des objectifs centraux de cette dernière comme « *l'édition de notices et de programmes destinés à faire connaître au dehors*

le but général que se propose notre activité égyptienne (et il convient d'insister sur ce mot égyptienne, qui est la marque propre de l'originalité comme de la qualité de notre apport à la tâche générale) ». Georges Foucart et Adolphe Cattau bey, *La Société sultanieh de géographie du Caire, son œuvre 1875-1921*, p. XII. Le Caire, Imprimerie de l'IFAO, 1921. Ce sont les auteurs qui soulignent.

importe de souligner qu'elle est simultanément le fait de ces sociétés elles-mêmes et de leurs membres, *quelle que soit par ailleurs la nationalité des passeports dont ils sont porteurs*, n'apparaît paradoxale que si l'on méconnaît les enjeux de cette dialectique dont dérive le caractère spécifique du « cosmopolitisme » égyptien — et les limites du paradigme colonial pour l'analyse des logiques à l'œuvre dans la société égyptienne du premier tiers de ce siècle. « Égyptiens », les membres des sociétés savantes peuvent l'être à plus d'un titre : comme fonctionnaires de l'État khédivial, et en particulier de l'appareil judiciaire, dont ils bénéficient, au même titre que les « nationaux », de toute la titulature honorifique — beys, pachas... —, comme industriels ou négociants, comme banquiers, mais aussi, précisément, *en tant que membres des sociétés savantes*. Leur activité en Égypte et, au sens fort, leurs intérêts mêmes dans et pour le pays valent en quelque sorte brevet d'égyptianité « pratique », tandis que réciproquement, ces « Égyptiens » que l'on pourrait dire « fonctionnels » plus que d'adoption communiquent à l'égyptianité « native » les effets de modernité et de progrès nécessaires à l'autonomie revendiquée par l'Égypte²⁷.

Plus qu'un principe stable d'identification, l'égyptianité n'existe encore largement qu'à travers la somme de ses réalisations pratiques, et le véritable paradoxe de la situation coloniale égyptienne est bien le fait que les seuls étrangers qui ne puissent, d'une façon ou d'une autre, se prévaloir d'une quelconque « égyptianité » sont précisément les Britanniques, dont l'extériorité radicale est directement liée au contrôle de fait qu'ils imposent à l'État égyptien²⁸. L'abolition des Capitulations et des Tribunaux mixtes, en 1936-1937 pourra bien être présentée, et sans doute en était-il ainsi, comme une avancée significative de l'affirmation nationale égyptienne par la suppression qu'elle effectue d'espaces de quasi-extraterritorialité ou, à tout le moins, de souveraineté diminuée; du point de vue auquel je me suis placé dans ce qui précède, cette abolition peut aussi signifier un surcroît d'« égyptianité pratique », c'est-à-dire une diversification considérable des modalités et des espaces d'intervention concédés à des logiques et à des acteurs exogènes dans le tissu social égyptien.

2. L'ÉGYPTE VUE DU CENTRE

À peu près simultanément, la SKG et la SKEP produisent deux documents qui se présentent comme des essais de bilan du savoir disponible et comme des programmes de travail circonstanciés destinés à orienter les activités de leurs membres et à rendre possible une accumulation « raisonnée » de connaissances. L'objectif affiché par le *Questionnaire préliminaire d'ethnologie africaine* établi en 1919 par Georges Foucart, président

27. On propose à l'époque, dans les cercles mêmes des sociétés savantes, de considérer comme égyptien quiconque, résidant en Égypte, y détient l'essentiel de son patrimoine ou y exerce l'essentiel de son activité.

28. À part le *Mountolive* de Lawrence Durrell, il n'y a jamais eu d'« Anglais d'Égypte » comme il a pu y avoir des « Anglais des Indes ». À moins que les Anglais d'Égypte n'aient pas trouvé leur Kipling...

de la SKG et directeur de l'IFAO, est de systématiser les enquêtes conduites sous les auspices de la Société et de servir à « constituer la première assise sur laquelle on instituera des enquêtes comparatives portant non plus sur un peuple examiné monographiquement, mais sur un groupe d'actes matériels, d'idées, de faits religieux, ou d'institutions considérées à travers la série des peuples africains »²⁹. Si le Soudan « égyptien », ou revendiqué comme tel, fait incontestablement partie du champ d'études « transversales » défini par Foucart, la question centrale, même si elle reste implicite, que pose ce document est celle du statut de l'Égypte elle-même en tant qu'objet des questionnements ethnologiques que la SKG inscrit à son programme.

Quant au « programme de travail » soumis par Germain Martin, dès le premier numéro de *L'Égypte contemporaine*, aux membres de la SKEP, il se propose d'aborder l'Égypte sous l'angle de la plus grande généralité, sur la base d'un constat selon lequel, « en Égypte, soit pour des raisons d'actualité, soit pour des causes physiques, économiques, sociales, le grand problème à traiter [est] la question de la propriété foncière et des problèmes qu'elle soulève? La question est tellement vaste qu'on peut trouver dans un plan d'ensemble de quoi satisfaire les tendances des esprits les plus variés »³⁰. On se propose de montrer, dans ce qui suit, comment ces programmes de travail et les interrogations qu'ils formulent se traduisent en démarches effectives de recherche et quelle représentation de l'Égypte s'y produit. Plutôt que de passer en revue dans le détail l'éventail des objets couverts par l'activité de ces deux sociétés savantes, je tenterai de mettre en évidence la structure en quelque sorte *symétrique* — rétrospective pour la SKG, prospective pour la SKEP — des questionnements qu'elles mettent en œuvre pour constituer l'Égypte comme objet de savoir.

De l'ethnologie comme savoir, spécifiquement coloniale

Telle que Georges Foucart en formule le projet dans la présentation de son *Questionnaire préliminaire*, l'ethnologie africaine se présente indissolublement comme la *science des origines* et comme l'instrument d'une *généalogie de la contemporanéité* des sociétés africaines. D'une part, à travers « l'infinie diversité de l'Afrique, où nous trouvons tous les degrés d'évolution et de civilisation, et à peu près tous les types de sociétés humaines »³¹, il s'agit d'inventorier et de décrire les formes élémentaires de la sociabilité humaine et la façon dont celles-ci peuvent se transposer pour répondre aux exigences des différents milieux physiques dans lesquels évoluent les peuplades qu'étudie l'ethnologue. C'est précisément cette idée, constitutive du projet même de l'ethnologie, selon laquelle les variations dans le temps — en fonction du degré « d'évolution » atteint par telle ou telle

29. Georges Foucart, *Questionnaire préliminaire d'ethnologie africaine*, p. iv. Le Caire, Imprimerie de l'IFAO, 1919. C'est moi qui souligne.

30. Germain Martin, « Rapport à Son Altesse le Prince Fouad et au conseil d'administration

de la SKEP sur l'organisation des travaux », *L'Égypte contemporaine*, vol. 1, 1, 1910, p. 19. C'est moi qui souligne.

31. Georges Foucart, *op. cit.*, p. v.

société — et dans l'espace — en fonction du milieu physique — des « cultures primitives »³² peuvent être « décodées » et ramenées à un certain nombre d'invariants assimilés aux *besoins* primordiaux de l'espèce, qui rend possible le projet même d'un *Questionnaire préliminaire*, susceptible d'être appliqué dans *toutes* les situations africaines, et qui commande toute son économie : des modes de subsistance à l'organisation familiale; de la structure économique à la structure sociale; du matériel au symbolique³³. Cette représentation d'une hiérarchisation et d'une complexification croissante des activités humaines n'a rien d'original : il s'agit, ni plus ni moins, de la vision du monde et de l'homme héritée de Rousseau et théorisée par le positivisme.

Plus intéressant, dans le contexte colonial, est la « transitivité » que cette formulation permet d'introduire entre les acquis de l'ethnologie et les interrogations de l'histoire, qui fait de la première « *l'instrument indispensable à la compréhension de l'histoire considérée dans toute son étendue et dans le mouvement qui l'anime* »³⁴. Plus précisément, la formulation de Foucart rend possible une « inversion du regard » qui permet de passer de l'ethnologie comme remontée aux origines à l'histoire comme généalogie du présent et qui fait de la première une science véritablement instrumentale dans la logique coloniale :

« Plus les formes de la vie individuelle ou collective présentent d'étrange barbarie, mieux nous sommes à même de comprendre chez les autres peuples la lutte subie pour en sortir, mieux y apparaissent et la victoire de l'Homme sur la Nature Ennemie, et l'importance relative du gain réalisé »³⁵.

En d'autres termes, la remontée aux formes de la barbarie originelle, dont *l'actualité*, souligne Foucart, reste particulièrement prégnante dans l'ensemble du continent africain, est ce qui viendra rendre possible, sur un mode scientifique et après en avoir livré la description la plus exacte, leur éradication. Ou encore, l'ethnologie africaine, telle que Foucart en expose le projet, apparaît comme le savoir spécifique de la primitivité envisagée non pas tant comme *fait de nature*, prédicat de l'originel des sociétés humaines et substrat des possibles ultérieurs, mais comme fait de culture ou, si l'on peut dire, comme *fait de civilisation*. Quant à l'histoire elle-même, pour laquelle l'apport de

32. Foucart parle de peuples « non civilisés », en ajoutant lui-même les guillemets.

33. « On est parti de la présomption que la connaissance la plus approfondie des questions de milieu faciliterait l'intelligence des manifestations de la vie intellectuelle ou collective... On est passé de là à l'existence des hommes placés dans le milieu ainsi étudié, et l'on a cherché sur ce point à ne pas trop changer le schéma habituel des débuts. L'on a imaginé d'abord qu'il importait de savoir comment il pourvoyait à ses besoins les plus impérieux : la nourriture, en prenant d'abord les formes les plus humbles, et en apparence les

plus 'primitives', pour passer de là à la nécessité de l'abri, puis aux inventions des arts et métiers, ceux-ci classés, quand cela se pouvait, dans l'ordre supposé correspondre à leur date successive d'apparition... La vie familiale a été tenue pour le premier terme des rapports mutuels, puis, par ordre de complexité croissante, les diverses organisations de la vie collective. Il sont suivis de la recherche de ce qu'à été le produit de ces modes d'existence, sous forme de vie intellectuelle, affective et morale. » *Ibid.*, p. XIII-XIV.

34. Michèle Duchet, *op. cit.*, p. 26.

35. Georges Foucart, *op. cit.*, p. VIII.

l'ethnologie est défini par Foucart comme instrumental en ceci qu'elle fournit, à défaut le plus souvent d'« écritures », les faits bruts que celle-ci constituera comme son matériau, elle n'est au mieux qu'une *histoire naturelle* qui est celle des « dysfonctionnements » de l'évolution et du manque contemporain de la civilisation, un manque d'autant plus crucial qu'il concerne des sociétés qui, dans le passé, ont pu développer des formes raffinées de sociabilité. Il résulte de ces prémisses le statut même de la colonisation dans le projet de l'ethnologie africaine, en même temps que celui de l'Égypte elle-même dans le territoire de l'ethnologie.

D'une part, la colonisation constitue — pour le malheur de l'ethnologue mais pour le bonheur programmé des peuples colonisés — une sorte de machine à accélérer le progrès, dont l'action se traduit, inéluctablement, par le rétrécissement continu de l'aire d'intervention de l'ethnologie :

« Il va de soi que pour nombre de régions occupées de plus ou moins longue date par les Puissances civilisées, toute une série de groupes de questions ou même des sections entières de ce questionnaire n'ont plus de raison d'être ³⁶. »

Par les transformations qu'elle introduit dans les modes de vie des sociétés indigènes, l'intervention coloniale a pour effet de transférer leurs objets vers d'autres disciplines des sciences sociales : l'économie et la sociologie, précisément.

D'autre part, dans les régions où la complexification des formes sociales a déjà atteint un niveau appréciable — par exemple « dans certains pays où la civilisation indigène, au moment de l'arrivée des civilisés, s'était haussée jusqu'au type de 'royaumes' véritables, avec toute la complexité d'organisme que suppose l'emploi de ce mot » ³⁷ —, la vocation de l'ethnologie consiste à mettre à jour, à travers la recherche de *survivances*, les étapes antérieures de leur développement, mais aussi — et peut-être surtout — les causes permettant de comprendre et d'expliquer leur stagnation présente :

« Au milieu des sociétés aux formes apparentes les plus civilisées, et sur des particularités supposées depuis longtemps disparues, l'enquête a révélé chez certains individus ou dans certains milieux, la persistance d'innombrables survivances : souvent isolées, inconscientes, fugitives, mais dont l'explication devait être trouvée, finalement, dans des religions ou des stades de civilisation antérieurs. Il y a donc probabilité qu'il en soit de même, sur tel détail donné, pour des pays tels que l'Égypte contemporaine ou la partie arabe du Soudan. D'où l'intérêt évident à recueillir ou à dégager ces survivances, notamment pour la connaissance de l'Égypte ancienne. »

Il résulte de cette formulation le statut « privilégié » de l'Égypte dans le projet même de l'ethnologie africaine, qui fait de ce pays le véritable « laboratoire » de cette discipline en même temps que le musée ethnographique de l'Afrique :

— D'une part, l'Égypte ancienne apparaît comme l'*archétype* de la civilisation africaine, comme son modèle le plus achevé, dont les accomplissements ont été diffusés,

36. Georges Faucard, *op. cit.*, p. IX. C'est moi qui souligne. — 37. *Ibid.*, p. XVIII.

par la voie du commerce et des conquêtes pharaoniques dans toute l'aire géographique nilotique — ce vers quoi *tendent* les sociétés qui n'ont pas atteint le stade d'évolution réalisé aux époques dynastiques, et ce à quoi il conviendrait de rapporter, pour les comprendre, les royaumes africains qui, après avoir atteint leur apogée, ont connu, pour une raison ou une autre, une *décadence* qui ne laisse plus subsister que des bribes de leur grandeur passée.

« Dans la seule vallée du Nil on peut, par des rapprochements matériels, étayés sur l'appareil documentaire le plus complet et le plus riche, discerner les traits communs, les ressemblances caractéristiques que l'ethnologie recueille à tout instant, mais éparées à travers toute l'immensité de l'Afrique. L'Égypte devient, à tout instant, comme la mesure commune à laquelle nous pourrions soumettre ce que l'ethnologie est obligée de disperser par séries incomplètes en ses monographies. C'est là que l'archéologie et la mythologie de l'ancienne Égypte auront une valeur incomparable. Comment tirer entier parti, sans elle, de toutes ces particularités notées une par une, en tout ce qui fait la vie matérielle, sociale, morale ou religieuse des peuples africains? L'Égypte ancienne sera, pour ainsi dire, l'étalon auquel nous comparerons et nous ramènerons, chaque fois que ce sera possible, les renseignements, les faits, les représentations, les coutumes ou les objets récoltés par nos enquêtes. On verra alors tout ce que la vieille Égypte peut donner pour l'intelligence du monde africain ³⁸. »

L'Égypte se trouve ainsi prise dans un faisceau d'interrogations croisées liant le présent de l'Afrique à son propre passé, l'actualité africaine permettant d'interpréter et, littéralement de *saisir sur le vif* certains traits de la civilisation pharaonique qui, autrement, auraient pu rester incompris. Réciproquement, le caractère achevé, cohérent et proprement archétypal de la civilisation pharaonique, qui se livre elle-même, dans toutes ses dimensions et comme à « livre ouvert » à travers ses archives monumentales, permet d'y voir plus clair, en les rapportant à leur *origine* en même temps qu'à leur *modèle*, dans le fouillis des coutumes et traditions africaines.

— Mais, et c'est là que l'Égypte est bien résolument — j'allais dire irrémédiablement — « africaine », dans l'esprit des ethnologues occidentaux de la SKG, le présent de l'Égypte est lui-même, plus que la trace, la survivance de son passé : *elle est à elle-même son propre musée*. L'idée même d'une telle mise en relation comparative entre le passé de l'Égypte et les présents africains et entre le présent de celle-ci et toute civilisation africaine possible est indissociable de la représentation d'une évolution « bornée », prédictible, dont le terme même est inscrit dans les prémisses, voire cyclique : si les éléments éparés de même peuvent être repérés dans toute l'étendue de l'espace et du temps africain, c'est bien que l'évolution qui les fait transiter dans cet espace et se reproduire à travers les siècles n'est pas à proprement parler une histoire, mais plutôt

38. Georges Foucart, « L'ethnologie africaine et ses récents problèmes », *Bulletin de la SKG*,

vol. VIII, 3, septembre 1917. C'est moi qui souligne.

une succession de phases qui constitue la dialectique propre de toute primitivité, quelle que soit par ailleurs le degré de sophistication des moyens mis en œuvre pour satisfaire aux besoins élémentaires ou dérivés caractéristiques de l'humain. Ce qui se lit, dans *l'archéologie* de la civilisation sur les berges du Nil, c'est l'interruption du progrès de l'espèce, dont témoignent tout à la fois la dégradation quasi cyclique des systèmes hydrauliques, l'arriération du fellah, la généralisation des superstitions et, *last but not least*, la facilité avec laquelle ses conquérants successifs, dont Bonaparte et les Britanniques, ont pu s'assurer le contrôle du pays. En d'autres termes, ce que traduit l'état pré-colonial de la société égyptienne, c'est l'incapacité de cette civilisation à se « dépasser » elle-même, par opposition aux sociétés « modernes » dont une telle capacité constitue précisément la définition et le trait commun.

Dans cette logique, l'intervention proclamée « civilisatrice » des Européens en l'Égypte ne diffère pas, en nature, de celle qui prend place au Soudan ou dans le reste de l'Afrique, et c'est cette communauté de nature qui légitime, en dernière analyse, de soumettre ce pays aux questionnements de l'ethnologie. Ce que ne *dit* pas Foucart, mais que sous-entend la logique même de sa présentation des objets de l'ethnologie, c'est que cette meilleure connaissance de l'Égypte ancienne a vocation de permettre en retour de mieux comprendre l'arriération des secteurs de la société égyptienne non encore ou insuffisamment soumis à l'influence civilisatrice de l'Occident. Il y a là plus qu'un vœu pieux, un *mirage heuristique* auquel les égyptologues, polarisés par l'exploration du « miracle égyptien » se refuseront à prêter leur concours. On peut y voir non pas tant l'*impensé*, que le *non-dit* — diplomatie oblige — de la visée ethnologique que les experts occidentaux de la SKG tentent d'acclimater en Égypte — et, sans doute, une illustration significative de la divergence des paradigmes sur lesquels se construisent les premières approches des sciences sociales dans des contextes « surdéterminés » par la logique coloniale.

Alors même que l'on exalte sur tous les tons, dans les sociétés savantes, l'œuvre exemplaire des khédives réformateurs, c'est tout de même et avant tout la permanence quasi tellurique, chthonienne, de son terroir et de ses habitants que l'ethnologie de l'Égypte donne à voir, une permanence que rien ni personne ne semble capable d'entamer réellement. Plus même, le sens de cette permanence apparaît comme la contribution spécifique de l'Égypte à la constitution du savoir sur l'humain :

« S'il y a quelque intérêt à s'interroger sur le service spécifique que l'Égypte est la plus désignée pour rendre à cette forme de savoir..., demandons-nous quel pays est mieux à même de manifester, à travers des siècles de civilisation, la permanence d'habitudes, d'arts et de métiers à travers leur évolution. De ce point de vue, [l'ethnologie] permettra la comparaison entre les coutumes des anciens Égyptiens et de celles du temps présent, telles qu'elles se perpétuent jours après jours, heure après heure autour de nous sans que nous nous en avisions. »³⁹

39. G. Wainwright, « Ethnology in Egypt », *Bulletin de la Société khédiviale de géographie*, vol. XVI, 4, juin 1929, p. 258.

Cette permanence, sans conteste l'une des structures de sens les plus prégnantes dès qu'il s'agit de rendre compte de la « spécificité » égyptienne⁴⁰, trouve une illustration particulièrement significative dans les travaux consacrés par les sociétaires de la SKG à deux objets parmi les plus régulièrement traités dans les pages de son *Bulletin* : la situation du fellah et le culte des morts.

On peut trouver dans la « Causerie ethnographique sur le fellah » prononcée devant la SKG en 1902 par Jean-Baptiste Piot bey, fondateur des services vétérinaires de l'État égyptien et grand homme de terrain, qui fera autorité sur cette question au moins jusqu'au début des années 1940⁴¹, l'ensemble des « ingrédients » d'une représentation dominante du « problème du fellah ». Et d'abord ce constat, qui résume à lui seul l'énigme de cette société : tout misérable et arriéré qu'il puisse apparaître aux contemporains, le fellah égyptien « *est un descendant direct de ce peuple qui avait créé de toutes pièces une admirable civilisation lorsque l'Europe était encore dans la barbarie* »⁴². La question qui se pose dès lors, lancinante, à l'ensemble des observateurs, aussi bien étrangers qu'indigènes, est celle de savoir comment et pourquoi ce peuple qui a su faire preuve d'une telle créativité et qui a porté si haut le flambeau de la civilisation en est réduit, aujourd'hui, à un tel degré d'avilissement.

Deux modèles d'explication s'affrontent, qui résument bien les enjeux de la question elle-même dans le contexte colonial : d'une part, ce que l'on pourrait appeler l'explication « externaliste », qui fait des invasions à répétition dont l'Égypte a été la cible tout au long de son histoire le principal facteur de sa décadence, « l'anarchie mamelouke » et « l'oppression ottomane » en constituant les derniers avatars — avant l'intervention civilisatrice de l'Occident. Mais les archéologues et les ethnologues — et cela deviendra un autre poncif de l'écriture de l'histoire égyptienne — n'ont aucun mal, en invoquant les bas-reliefs et la statue, si vivante, du « Shaykh al-balad », à balayer l'argument : l'élément humain égyptien, loin de se laisser entamer par ses envahisseurs, les a plutôt conquis à son tour et les a assimilés. Reste l'argument « internaliste », que l'ethnologie coloniale tend à accréditer et dont Jean-Baptiste Piot bey fournit une formulation particulièrement significative. L'argument s'enracine dans ce qui apparaît à cet auteur et à ses contemporains comme l'*ontogénie* spécifique du paysan égyptien : considérant le tempérament du jeune fellah « *jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge adulte* », Piot bey souligne son caractère :

« ... *vif, alerte, intelligent, laborieux, espiègle même [qui fait qu'] il assimile rapidement les connaissances théoriques et pratiques les plus diverses... Il comprend et retient avec une facilité surprenante les explications qui lui sont données, et possède une*

40. Sur cette question, cf. Alain Roussillon, « L'Égypte dans le regard des sciences sociales : les avatars d'un modèle », *Peuples méditerranéens*, 41-42, octobre 1987-mars 1988.

41. J.-B. Piot bey, « Causerie ethnographique sur le Fellah », *Bulletin de la Société khédiviale*

de géographie, vol. V, 1, janvier 1902, p. 201 à 240. Le texte en est encore réédité en fascicule en 1929 par les imprimeries Paul Barbey. Les références sont celles de cette réédition.

42. *Ibid.*, p. 5.

remarquable faculté d'imitation, héritage psychique des anciens Égyptiens... Mais ces belles dispositions ne persistent pas longtemps après l'adolescence. Dès qu'il a charge de famille, loin que son intelligence se développe, que ses idées s'élargissent, que son jugement devienne plus réfléchi, que la chrysalide enfin devienne papillon, toutes ces belles promesses s'évanouissent. Un mouvement d'arrêt intellectuel, puis de régression, se produit et la chrysalide retourne à l'état de chenille. Comment expliquer cette métamorphose régressive sur l'individu au moment précis où, cessant en quelque sorte d'être asexué, il commence à vivre pour l'espèce⁴³? »

Abandonnant la métaphore entomologique, c'est du côté du baudet, avec lequel, souligne-t-il, le jeune paysan est d'ailleurs élevé et qui présente dans son jeune âge les mêmes qualités de vivacité et d'espièglerie, que Piot bey va chercher les causes de la « *déchéance morale* » qui frappe le fellah. Abruti de travail, mal nourri, en proie aux soucis que lui donne sa trop nombreuse et trop précoce progéniture, il retombe en quelque sorte en enfance, mais sans plus bénéficier des facultés d'apprentissage et d'adaptation qui sont le propre du jeune âge :

« Abandonné à lui-même, sans une surveillance constante et efficace, il ne brille pas par le courage, ni par l'énergie qu'il apporte au travail. C'est l'enfant nonchalant qu'il faut réprimander à chaque instant sur sa paresse. Par ce côté, et par beaucoup d'autres d'ailleurs, les fellahs méritent bien l'épithète de peuple-enfant que leur a décerné un illustre diplomate⁴⁴. »

On passe ici de l'ontogénie à la phylogénie, et c'est ce passage même qui a valeur explicative : le jeune fellah est ouvert, créatif, intelligent, tout comme l'étaient ses ancêtres à l'aube de l'humanité; la civilisation égyptienne n'a pas pu dépasser le stade de l'enfance et s'est épuisée de n'avoir pu passer outre à ses limitations matérielles et écologiques. D'où le rôle dévolu à des civilisations à la fois jeunes et mûries par le contrôle qu'elles ont su prendre des ressources de la planète : provoquer une rupture dans le *continuum* historique dans lequel est littéralement engluée la nation égyptienne et prendre en tutelle ce *peuple-enfant* dont on ne saurait attendre qu'il assume par lui-même la conduite de sa destinée.

La même logique préside aux très nombreuses études consacrées au culte des morts et aux multiples « superstitions » qui encombrant les esprits des Égyptiens⁴⁵. Les variations du phénomène lui-même, minutieusement décrites et analysées par les observateurs,

43. J.-B. Piot bey, cf. *supra*, p. 28.

44. Il s'agit, précise Piot bey de Lord Dufferin. *Ibid.*, p. 27. C'est l'auteur qui souligne.

45. En tout, près d'une trentaine d'articles dans les vingt premières livraisons du *Bulletin* de la SKG. Cf., par exemple, Abbate pacha, « Les visites joyeuses aux tombeaux du Caire », vol. VII, 1919, p. 617 à 628; Elie Sidawi, « Mœurs et

traditions de l'Égypte moderne : Sett Dimiāna, sa légende et son *mouled*; Winifred Blackmann, « Some social and religious customs in Modern Egypt, with special references to ancient times », vol. XIV, 1, mai 1926, p. 47 à 61; Ludwig Meimer, « À propos d'un bosquet d'acacias situé aux environs des Pyramides de Guizeh », vol. XVIII, 1, juillet 1932, p. 85 à 95.

ne font sens que par rapport à cette permanence d'une attitude vis-à-vis des défunts qui s'enracine dans les temps les plus reculés de l'Égypte pharaonique, et dont aucun changement politique, aucune réforme religieuse, aucune influence étrangère n'ont pu venir à bout. La meilleure preuve que trouvent d'ailleurs ces observateurs du caractère en quelque sorte « consubstantiel » du culte des morts à l'âme ou à la « race » — à la primitivité — égyptiennes est le fait qu'il se retrouve également, et quasiment sous les mêmes formes, chez les musulmans et les coptes qui peuvent même, note-t-on, en arriver à « échanger » leurs saints. Cette attitude égyptienne devant la mort peut être perçue différemment par les divers observateurs en fonction de leur identité religieuse propre. Ainsi, Winifred Blackmann, anthropologue britannique protestante, sœur d'un égyptologue célèbre, conclue-t-elle son étude sur le culte des saints en notant :

« La préservation des monuments de l'ancienne Égypte a valu à ce pays l'étonnement et l'admiration du monde, mais je considère, pour ma part, comme encore plus remarquable la persistance des coutumes et des croyances des anciens temps à travers les âges et jusqu'à aujourd'hui. Puissent-elles être conservées encore longtemps comme une part de l'histoire de ce merveilleux pays ⁴⁶. »

W. Blackmann insiste à plusieurs reprises dans son texte sur le fait qu'elle a, elle, une femme occidentale, longtemps cohabitée avec les paysans, ce qui n'était sans doute pas si fréquent à l'époque : ce sont les Égyptiens eux-mêmes, ceux des classes dominantes qui fréquentent les salles de conférences de la SKG et dont le sentiment dominant vis-à-vis des *fallāhīn* est, au mieux, un mépris apitoyé, qu'il s'agit de convaincre de l'intérêt de leur « folklore » populaire.

À l'opposé, Elie Sidawi, revient proprement traumatisé, en 1919, de sa visite au *mouled* de Sitt Dimiāna, sainte chrétienne majeure dont la célébration constitue l'un des points forts de l'année liturgique des coptes. Il a surtout vu, pour sa part, dans cette célébration l'abâtardissement du culte, la cupidité des desservants du sanctuaire, l'affairisme des marchands qui y convergent pour profiter du pèlerinage et la crédulité des pèlerins pour lesquels on organise de faux miracles. À son compagnon, copte comme lui, qui lui propose d'inscrire son nom au registre des visiteurs de la sainte, il oppose un refus catégorique parce que, dit-il, il n'est pas « *friand de réclame* », ajoutant :

« Je ne prolongeai pas plus longtemps ma visite. J'avais un pressant besoin d'air. Je voulais humer l'arôme des blés mûris et des trèfles en fleurs et repaître ma vue du vert des champs et du bleu du ciel ⁴⁷. »

Quant aux ordinations qui constituent, note-t-il, l'un des moments essentiels du pèlerinage, « *il est impossible d'en décrire les phases successives tant la confusion est grande et la chaleur suffocante* »⁴⁸. L'effet de proximité joue ici à plein comme effet répulsif

46. W. Blackmann, *op. cit.*, p. 61.

48. *Ibid.*, p. 98.

47. Elie Sidawi, *op. cit.*, p. 88.

et l'auteur n'a pas de mots assez durs pour condamner l'attitude de « l'autorité religieuse » qui laisse se produire de tels débordements dont le résultat ne peut être que de jeter le discrédit sur « *la chose la plus respectable qui soit au monde* », à savoir la religion.

La question posée n'est pas tant ici celle du caractère probable ou prouvé d'une telle continuité dans l'être sociologique de la société égyptienne. Il est en effet « vraisemblable » que la continuité des manifestations d'un « culte des morts » puisse et doive être envisagée, dans la profondeur historique, aussi loin qu'à l'époque pharaonique. Et la permanence immémoriale de la condition du fellah est sans doute, aussi, autre chose qu'un pur et simple poncif orientalisant. Le problème que posent ces formulations est celui, encore une fois, du rapport de l'histoire, apanage occidental, et de la non-histoire, modalité paradoxale de l'existence d'une Égypte « profonde », millénaire, qui se perpétue telle qu'en elle-même à travers la succession des structures politiques et sociales « de surface » que ses conquérants lui ont imposées au fil des siècles, et dont témoigne l'immuabilité postulée de la condition du fellah et la propension de toute religion à s'y muer en superstition et à retrouver le culte des morts. Plus précisément, la question posée est celle de la façon dont une division occidentale des savoirs, qui distribue entre l'égyptologie, l'ethnologie et l'orientalisme la production de sens sur la durée égyptienne, s'articule, dans le contexte colonial, sur la compétition planétaire pour l'historicité, qui implique, comme le souligne Michèle Duchet, « *le pouvoir de civiliser autrui, jugé incapable de se civiliser lui-même* »⁴⁹. C'est dans le mouvement par lequel l'ethnologie, après avoir prétendu livrer une sorte de vérité ontologique de la réalité égyptienne, laisse la place à d'autres interrogations plus directement en prise sur la mission même de la civilisation au sens actif — celle des négociants, des médecins, des industriels, des juristes ou des philanthropes — que je tenterai de saisir ici cette articulation.

Sociographie de l'Égypte de demain.

« *Avec un pays au climat aussi enchanteur et ensoleillé que celui de l'Égypte, la nature incite plus à une sage lenteur qu'à l'activité créatrice. Laisser l'homme libre d'organiser ses travaux à sa guise, attendre de son premier mouvement l'initiative qui aboutira à l'œuvre définitive, n'est-ce pas se préparer un avenir décevant? Au contraire, offrir à la compétence de chacun un sujet précis et attrayant, c'est fournir l'occasion de la production féconde*⁵⁰. »

L'enquête collective sur la propriété foncière en Égypte, telle que Germain Martin en dessine le projet se voit d'emblée, et par sa structure même, assigner deux objectifs : d'une part, il s'agit de produire une totalisation *dynamique* du savoir disponible sur l'Égypte qui ambitionne de livrer le sens de l'arriération de la société égyptienne en la

49. Michèle Duchet, *op. cit.*, p. 14.

50. Germain Martin, *op. cit.*, p. 19.

rapportant à son principe, en l'occurrence aux dysfonctionnements de la gestion de son terroir, entendus comme la somme des déterminants de la production; de l'autre, il s'agit d'identifier les voies d'une instrumentalisation de ces savoirs au service de l'objectif commun : arracher l'Égypte à son environnement africain, assurer, enfin, sa prospérité et le bonheur de ses habitants et contribuer ainsi à la gloire de la dynastie. Le plan de l'enquête proprement dite s'organise selon quatre titres principaux :

— Le premier volet, portant sur « la Nature et l'Homme », concerne ce que nous désignerions aujourd'hui comme *l'écologie* de l'Égypte : en s'appuyant pour l'essentiel sur les travaux réalisés dans le cadre de l'Institut d'Égypte et de la SKG — chaque section du programme comporte sa bibliographie indicative — il s'agit de faire le point sur le milieu en mettant en évidence la relation entre sa nature physique (qualité des sols, disponibilité de l'eau...) et son occupation (paramètres démographiques et épidémiologiques, répartition des terres). S'il y a lieu de parler ici d'écologie, c'est qu'il s'agit à proprement parler d'étudier un *substrat* « naturel », résultat d'interactions quasi biologiques entre un environnement extrême, le désert, objet des géomorphologues et des géologues, un élément, l'eau, principal facteur de rareté, objet des géographes et des agronomes, et le type d'organisation humaine que produit nécessairement la conjonction de ces deux déterminants « climatiques » : l'état des choses et des lieux sur lequel vient se greffer l'initiative coloniale, limitations physiques et humaines de ce qu'on peut espérer faire *en et de* l'Égypte.

— Le deuxième volet de l'enquête — « La mise en valeur du sol; évolution des méthodes générales » — concerne le processus d'*historicisation* de cette écologie : il s'agit, pour l'essentiel, de dresser le bilan des démarches de « rationalisation » de l'agriculture égyptienne (utilisation d'engrais, de semences sélectionnées, travaux d'irrigation, introduction de nouvelles espèces, mécanisation, redistribution des terres, modes de financement...) mis en œuvre depuis Muḥammad 'Alī, et surtout depuis la reprise en main des infrastructures agricoles par les ingénieurs britanniques pour amender ce substrat et l'amener à son maximum de productivité. Ici, l'entreprise coloniale se penche sur elle-même pour mesurer ses performances et diagnostiquer ses échecs. L'interrogation, véritablement angoissée, des sociétaires de la SKEP portera sur la contradiction entre le gigantisme des travaux entrepris par les ingénieurs du génie britannique et la baisse dramatique des rendements, notamment du coton, qui fera se succéder les crises à un rythme de plus en plus rapide à partir du premier tiers du XX^e siècle. Une interrogation stratégique au plan des dispositifs mêmes de constitution du savoir dans la mesure où elle prend pour cible *l'écart* entre un modèle, celui de la civilisation elle-même, telle que la définissent Français, Anglais, Allemands ou Américains, et ses applications pratiques sur le terrain colonial, et qui constitue le cadre de pertinence des exercices comparatifs auxquels se livrent les membres de la SKEP à propos, en particulier, des « acquis » et des « déboires » des expériences indiennes des Britanniques et maghrébines des Français.

— Le troisième titre — « La vente des produits agricoles » — commande la démarche d'*évaluation* des transformations ainsi introduites dans la structure socio-économique

de l'Égypte, c'est-à-dire, en dernière analyse, le bilan de l'articulation du pays sur le marché mondial, par le biais essentiellement du coton. Dans cette perspective, la productivité des investissements effectués en Égypte, et en particulier le rapport de l'économie cotonnière et ses retombées sur la structure générale des prix, apparaissent comme le principal indice de la situation économique du pays et de la réussite ou de l'échec des politiques mises en œuvre pour assurer sa « modernisation ».

« Étudier la situation économique de l'Égypte, note ainsi J. Lumbroso, revient en somme à étudier sa situation agricole, car le développement de toutes les branches du commerce et de l'industrie dépend presque exclusivement de la récolte du coton et du prix de vente qu'on en tire ⁵¹. »

On ne s'étonnera pas que le coton soit la grande affaire des sociétés savantes, la SKEP, mais aussi la SKG et la Société khédiviale d'Agriculture : sur les quelque 600 titres relatifs à la production agricole recensés en 1918 par la bibliographie de René Maunier, près de 300 concernent directement le coton ⁵² et plus du tiers des articles publiés dans *L'Égypte contemporaine* dans ses vingt premières livraisons. À travers le débat sur la *spéculation* comme mode de production et de mise en circulation de la richesse qui apparaît aux opérateurs comme aussi intimement lié au coton que celui-ci l'est au terroir égyptien, ce qui se met en place, c'est une représentation de l'économie lui-même, en tant que système de lois et de mécanismes « objectifs » et en tant qu'ordre de rationalité et principe de déchiffrement des phénomènes ⁵³.

— Enfin, le dernier chapitre s'interroge sur « La condition des producteurs ». À travers l'étude de l'habitat du fellah, de ses modes de socialisation, des mœurs des campagnes ou de l'opportunité d'organiser les paysans en coopératives ou en syndicats agricoles, ce qui est en question, ce sont les conditions d'une *rentabilisation* des investissements consentis par l'amélioration de la productivité de la force de travail rurale. L'amélioration de l'hygiène dans les campagnes ou l'élévation du niveau intellectuel des paysans par l'éducation, ou encore la lutte contre les diverses formes « typiques » de la criminalité villageoise — vendetta, incendie des récoltes, empoisonnement du bétail... — apparaissent ici comme la condition nécessaire de cette rentabilisation, au même titre que, par exemple, l'introduction de machines agricoles, d'engrais chimiques ou de semences sélectionnées.

51. Jacques Lumbroso, « Le coton, son influence sur la prospérité générale de l'Égypte », *L'Égypte contemporaine*, vol. 1, 2, 1910, p. 257.

52. Ce qui fait de la question cotonnière, et de très loin, le sujet le mieux « couvert » par la recherche, dépassé seulement par le canal de Suez qui totalise près de 550 entrées sur les 6 695 que compte la bibliographie de Maunier.

53. Sur ce point, voir les communications dis-

cutées dans le cadre d'une table ronde organisée par l'IREMAM sur le thème de « la spéculation en Méditerranée », Aix-en-Provence, 4 mars 1989. Dans ce débat, « spéculation » est un quasi-synonyme d'activité et de rationalité économique. C'est seulement à la fin des années 30 que le terme de spéculation prendra le sens « péjoratif » d'enrichissement non lié à une production de richesse.

Schématiquement, on peut dire qu'ainsi conçu, le « plan de travail » proposé par *l'Égypte contemporaine* aux membres de la SKEP définit deux questionnements fondamentaux en fonction desquels s'organise l'accumulation d'informations. D'une part, il s'agit d'évaluer — c'est l'objet des deux premiers titres — les transformations de l'écologie égyptienne, selon le thème générique du *Progrès* dans les campagnes, la prospérité de la base rurale étant supposée assurer la prospérité générale du pays. De l'autre, il s'agit d'étudier les *résistances* à ces transformations, dont le principal « symptôme » est identifié aux manifestations de la délinquance ou de la criminalité⁵⁴, c'est-à-dire de faire le point sur l'élément humain égyptien pour définir les moyens de son possible « amendement ». Entre l'affirmation de l'effectivité des conquêtes du progrès dont se targuent les réformateurs coloniaux et la mise en évidence de tout ce qui s'acharne à le nier et à le remettre en cause, c'est la pérennité même de l'intervention coloniale qui se joue, ou du moins la « crédibilité » du système de justifications par quoi elle tente de se légitimer : trop de progrès, et c'est la nécessité même de la présence coloniale qui cesse de s'imposer, au nom du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » revendiqué par les nationalistes; trop de résistance, et c'est l'entreprise elle-même qui est compromise et ne peut porter ses fruits. La question est ici celle de l'articulation de ces deux interrogations et des objets qu'elles désignent à l'effort de recherche.

Sur la cinquantaine d'articles directement consacrés aux questions agricoles dans les vingt premières livraisons de *l'Égypte contemporaine*, quinze traitent de la question des coopératives agricoles, à la croisée des problèmes identifiés par les sociétaires de la SKEP comme les problèmes centraux de l'agriculture égyptienne : les effets de la monoculture du coton sur l'ensemble du système cultural; le double processus de concentration/émiettement qui caractérise l'évolution de la répartition des terres. D'une part, le système coopératif apparaît aux observateurs comme le seul moyen de pallier efficacement aux problèmes engendrés par la monoculture du coton — dégradation des sols, organisation des rotations... —, soit en plaçant les paysans sous le contrôle d'organismes « responsables » au niveau local, soit en organisant les conditions nécessaires à une diversification du système cultural. D'autre part, la généralisation des coopératives apparaît comme le seul moyen de lutter contre la dégradation de la condition paysanne engendrée par la distribution de plus en plus inégalitaire de la propriété foncière⁵⁵.

Telle qu'elle est abordée dans les différentes études qui lui sont consacrées dans *l'Égypte contemporaine*, la question de la coopération agricole, autrement désignée comme la « mutualité agricole », fait tout d'abord sens dans le cadre d'une *pédagogie*. D'une part,

54. Jacques Berque souligne la fonction « paradigmatique » de la criminalité dans le dispositif d'intervention coloniale : elle est tout à la fois ce qui justifie l'intervention directe du colonisateur dans les affaires indigènes et la façon dont il désigne tout ce qui s'oppose à l'avancée de la colonisation. Un mal à réduire, sans doute, mais un mal « nécessaire » ! Voir Jacques Berque,

Égypte, impérialisme et révolution, p. 124 et suiv.

55. 12 910 personnes possédaient, en 1925, 2 200 612 feddans tandis que 1 904 200 « micro-fundistes » possédant moins de 5 feddans devaient se contenter de 1 649 000 feddans. Données établies par I. G. Lévi, « L'Égypte vue à travers l'annuaire statistique, *L'Égypte contemporaine* XIX, février 1928.

dans une Égypte où toute forme d'auto-organisation des travailleurs est encore sévèrement réprimée, il s'agit d'organiser, de façon volontariste, un transfert sélectif de modèles qui permette au pays de s'assimiler les acquis positifs de l'expérience des nations avancées tout en rejetant ce qui ne saurait convenir à la situation spécifique de l'Égypte :

« *Je ne saurais parler de la création de mutualités en Égypte*, écrit Boghos pacha Nūbār, qui préside la section d'Économie sociale de la SKEP, *sans vous rappeler que l'initiative en revient entièrement à Son Altesse le Prince Hussein qui le premier en a conçu le projet, après avoir vu par lui-même les merveilleux résultats qu'elles ont donné en Europe... C'est donc sur sa proposition que la société khédiviale d'Agriculture a nommé une commission spéciale chargée d'étudier la question en général et de rechercher parmi les nombreuses variétés d'associations mutuelles et coopératives existant à l'étranger, celle qui aurait le plus de chances de réussir en Égypte*⁵⁶. »

La pédagogie est ici celle du prince ou d'aristocrates éclairés qui ont commencé à expérimenter dans certaines parties de leurs domaines des techniques de pointe, dont il serait intéressant de pouvoir restituer les cheminements, en installant exploitations et fermes « modèles » dont on escompte qu'elles contribueront à transformer « de proche en proche », par les effets de démonstration exercés sur leur environnement des bienfaits du « progrès », l'ensemble du paysage rural égyptien.

Aussi *l'Égypte contemporaine*, peut-elle se contenter de présenter dans ses colonnes à la sagacité des responsables égyptiens, différentes expériences coopératives — en France, en Inde, en Tunisie, en Belgique, en Roumanie, au Japon..., en tout plus d'une dizaine au fil des livraisons de la revue⁵⁷ —, études dans lesquelles le fonctionnement et la structure administrative de ces organisations sont minutieusement décrites et analysées dans la perspective de leur possible transplantation sur le terrain égyptien. Le point crucial est que les critères retenus par les auteurs de ces études pour énoncer la pertinence et l'efficacité des modèles coopératifs qu'ils décrivent dans le contexte égyptien sont en quelque sorte prospectifs : ils concernent l'avenir de l'agriculture en Égypte où il s'agit de mettre en place des modes d'« *exploitation rationnelle et économique [par la] coordination scientifique de tous les agents de production d'une exploitation quelconque tout en réalisant une baisse des prix de revient et une élévation du standard de vie des ouvriers, cette élévation étant à la fois la cause et la conséquence de la rationalisation* »⁵⁸, sans que jamais ne vienne à personne l'idée d'une confrontation de ces modèles et de leurs mérites avec les modes d'exploitation liés aux anciennes solidarités villageoises, qui

56. Boghos pacha Nūbār, « Les syndicats agricoles en Égypte », *L'Égypte contemporaine*, vol. I, 2, 1910, p. 193.

57. Voir, à titre d'exemple, R. de Chamberet, « L'œuvre de la mutualité agricole en Tunisie », vol. I, 4, novembre 1910, p. 529 à 558; G. Blanchard, « La coopération agricole en France », vol. IX, 40, mai 1918, p. 361 à 387;

E. G. Hogg, « Coopération in India », vol. X, 42, juin 1919, p. 23 à 39; I. G. Lévi, « Le mouvement coopératif au Japon », vol. 14, 75, décembre 1923, p. 591 à 603.

58. I. G. Lévi, « La rationalisation de la production coloniale », *L'Égypte contemporaine*, vol. 18, n° 102, 1917.

ont pourtant constitué une alternative pratique à l'appropriation individuelle des terres, au moins jusqu'à l'époque d'Ismā'il, et qui continuent largement à réguler les relations de travail dans les campagnes. Sans doute une telle confrontation risquait-elle de remettre en cause des objectifs supérieurs, par exemple celui de battre en brèche l'incroyable force d'inertie que ces réseaux opposaient alors à la « civilisation »⁵⁹.

Plus même, quand c'est le fonctionnement effectif des coopératives qui commencent à apparaître à partir de 1910 que l'on se donne pour objet d'étudier, c'est en fait leur conformité aux modèles existants beaucoup plus que leurs performances réelles qui va être discutée, et des questions telles que le rôle des réseaux familiaux ou celui des *'umda* au sein des organisations coopératives ne sont pas « aperçues » ou sont proprement évacuées au bénéfice de considérations sur l'efficacité et la taille optimale de leurs conseils d'administration⁶⁰. Ibrāhīm Rashād, l'un des pionniers du mouvement coopératif en Égypte, peut ainsi écrire en 1923 :

« *Le Mouvement coopératif est un mouvement social et économique qui a commencé à se répandre en Europe sous la forme de sociétés coopératives au milieu du siècle dernier. Il nous a atteints, en Égypte, il y a seulement quinze ans. Mais alors que ces sociétés étaient généralement désignées en Europe par leur nom véritable, en Égypte elles ont fait l'objet d'une dénomination erronée. Dans nos districts ruraux elles ont adopté le fâcheux nom de « syndicats », désignation qui nous vient de France où elle s'applique faussement aux sociétés coopératives agricoles* ⁶¹. »

Il s'agit bien ici d'une « querelle de mots » : ce que l'on trouve, en Égypte, sous l'appellation — fâcheuse — de « syndicats agricoles » correspond bien à la chose même, à ce modèle de mobilisation des ressources agricoles inventé par l'Europe et que l'Égypte s'enorgueillit d'avoir fait sien au début de ce siècle. En d'autres termes, l'objet de la plupart de ces études n'est pas tant de se prononcer sur les transformations *effectives* dont l'Égypte est le théâtre que de définir le modèle vers lequel elles doivent, envers et contre la « pente » naturelle des choses, évoluer. Ces transformations elles-mêmes, quand elles sont prises en considération, ne sont pas étudiées directement, mais à travers le prisme de l'expérience acquise par le colonisateur dans d'autres contextes, soit en Europe même, soit dans d'autres territoires de « l'Outre-mer », expériences qui fonctionnent tout à la fois comme grille de déchiffrement de la réalité égyptienne et comme modèles possibles pour cette transformation⁶².

59. Cf. Jacques Berque, *op. cit.*, p. 503 et suiv.

60. Comme c'est le cas par exemple par Sadik bey Henein, « Quelques remarques sur le fonctionnement des sociétés coopératives agricoles », *L'Égypte contemporaine*, vol. X, 45, avril 1919.

61. Ibrāhīm Rashād, « A working scheme on which the Co-operative movement in Egypt could be reorganized », *L'Égypte contemporaine*, vol. XIV, 74, novembre 1923, p. 501. C'est moi qui souligne.

62. On peut trouver une réalisation particulièrement significative de cette visée chez R. de Chamberet, *Enquête sur la condition du fellah égyptien*, Dijon, 1909, qui déchiffre la situation du fellah à travers la grille d'une mise en comparaison — au bénéfice des premiers, naturellement — de l'œuvre des Français en Tunisie et de celle des Anglais en Égypte.

Il y a là ce que je pourrais désigner comme *l'invisibilité structurelle* de l'Égypte rurale « réelle », et en particulier du paysan lui-même, qui se réduit à la sèche abstraction des statistiques sur la répartition de la propriété foncière, les fluctuations des cours du coton ou l'évolution de la productivité du *feddan*. Il est frappant de constater qu'entre 1910 et 1950, un article en tout et pour tout ait été spécifiquement consacré aux conditions de vie des paysans dans les pages de *l'Égypte contemporaine*⁶³ et si la question de la misère paysanne fait l'objet, au détour des articles de paragraphes apitoyés et convenus sur la dureté du sort des paysans, celle-ci apparaît comme une sorte de fatalité immuable :

« *Le fellah mène une existence misérable. Il travaille plus de douze heures par jour sous un soleil torride pour gagner quelques piastres. Manquant des conditions sanitaires, victime de son ignorance, harcelé par les patrons et les usuriers, il ne peut profiter des bienfaits de la civilisation. En outre, il a pour logement une chaumière sale, construite avec du limon, manquant de toutes les conditions d'hygiène. Il est exposé aux fièvres et maladies des pays chauds ainsi qu'à celles qui résultent de sa façon de vivre. Vivant au jour le jour, il ne peut recourir aux médecins en cas de maladie, et en cas de décès il ne laisse à sa famille que misère et désespoir. Ses enfants sont faibles et chétifs et meurent souvent en bas âge. S'ils vivent, ils commencent à travailler dans les champs à un âge très jeune pour aider leur famille. Si les conditions matérielles de la vie du fellah se sont améliorées depuis un siècle, grâce à l'esprit de justice et d'équité qui règne dans le pays depuis, il n'en est pas moins marqué par le stigmate d'une race accablée par les souffrances*⁶⁴. »

On peut considérer cette présentation de la triste condition du fellah comme une formulation moyenne, véritable poncif sur lequel tout le monde ou presque s'accorde et qui tend à faire de celui-ci — ou de la nature, ou de la « race » — le principal responsable de sa situation : le cercle vicieux de l'ignorance, de la maladie et de la misère tend à se reproduire en quelque sorte « naturellement », seulement accéléré par l'action des usuriers et par les règles islamiques de succession, qui entraînent, quasi mécaniquement la dispersion de son maigre patrimoine, quand il en a un⁶⁵. Cette

63. L. Hugh-Jones, « The economic conditions of the fellaheen », vol. XX, 114, avril 1929, p. 407 à 412. C'est hors d'Égypte, le plus souvent dans les universités françaises, que sont publiés les travaux, d'un ton le plus souvent extrêmement alarmiste, sur le sort et les conditions de vie du paysan égyptien. À part l'ouvrage de Raoul de Chamberet déjà évoqué, on peut citer Joseph Nahhas, *Situation économique et sociale du fellah égyptien*, Paris, Arthur Rousseau, 1901, Henri Ayrout, *Mœurs et coutumes des fellahs, étude sur le milieu et la vie des paysans d'Égypte*,

Thèse de doctorat soutenue à l'université de Lyon en 1938 et publiée par les éditions Payot, avant d'être traduite en arabe dans les années 1950.

64. Ahmed Souelem El-Emary, « La structure économique de l'Égypte », vol. 28, 168, février 1937, p. 204-205.

65. Jusqu'aux mesures prises par l'État pour protéger la petite propriété — en rendant insaisissable, par une loi de 1912, les propriétés de moins de cinq feddans — qui se retournent contre le paysan, en tarissant la source des crédits qu'il pouvait obtenir en gageant ses terres et qui lui

surenchère « naturaliste » dans la description de la misère paysanne vient en quelque sorte compenser l'invisibilité des conditions de travail et de vie réelles de la grande masse de la paysannerie égyptienne qui demeure, comme le souligne Jacques Berque « *dans l'éludé, l'ignoré, le menaçant* »⁶⁶ — une ignorance *nécessaire* pour que puisse continuer d'être tenu le discours sur la réforme de l'agriculture égyptienne dont les sociétés savantes constituent le principal producteur et le principal relais.

Dans cette logique, la pertinence propre du modèle coopérativiste est de « dispenser » de passer du constat de la mauvaise répartition de la propriété agricole à la nécessité de la réforme agraire — cette dernière question ne sera pas soulevée en Égypte avant 1935, et c'est seulement en 1947 que le sujet sera abordé pour la première fois dans *L'Égypte contemporaine*⁶⁷ — tout en fournissant un modèle pratique pour la « *régénération de l'agriculture par l'application des idées de solidarité* »⁶⁸. D'une part, en mettant en place une nouvelle organisation du financement et de la commercialisation des récoltes permettant au paysan de se soustraire à l'emprise de l'usurier, c'est en fait à la sphère même de l'agriculture traditionnelle que le modèle coopératif, présenté comme « *une organisation économique qui est sortie des faits et que la marche inéluctable des phénomènes sociaux a fatalement entraînée avec elle [et dont] l'apparition est plus ou moins rapide ici, ou là, mais est partout inévitable* »⁶⁹, prétend faire échapper le paysan. L'association coopérative se présente comme le « volet social » de la modernisation de l'agriculture, par la mécanisation à laquelle elle donne accès au paysan, par l'utilisation de semences sélectionnées qu'elle lui donne les moyens d'acquérir ou encore par la commercialisation des récoltes à laquelle elle lui permet de se présenter en situation de moindre faiblesse face aux « spéculateurs ».

Où l'on retrouve la vocation « pédagogique » du modèle coopératif qui « *aura dans ce pays la même valeur morale et matérielle qu'ailleurs : valeur morale, parce que la mutuelle locale... fera dans son rayon l'éducation du crédit; elle apprendra au plus humble des laboureurs que donner sa signature, c'est s'engager d'honneur, et que la respecter, payer à l'échéance, c'est accroître sa considération, et qu'obtenir un prêt équivaut ainsi à un certificat de la considération publique; valeur matérielle parce que ce qui*

étaient indispensables, non seulement pour financer ses récoltes, mais aussi et surtout pour sa consommation ordinaire. Sur les vifs débats qu'à suscité cette loi derrière laquelle certains ont voulu voir « *le spectre de la ruine de l'Égypte, ruine du crédit du pays, ruine de la culture, ruine du commerce d'importation...* », voir, par exemple, Léon Polier, « Notes à propos de la loi des cinq feddans », *L'Égypte contemporaine*, vol. IV, 16, novembre 1913, p. 501 à 517. Notons cependant que coexiste avec cette représentation « tragique » de la condition du fellah une image inverse, bucolique, qui fait de la campagne le seul lieu possible d'une vertu et d'un bonheur authenti-

ques. Cf. par exemple *Zaynab*, de Muhammad Husayn Haykal, publié en 1912 sous un pseudonyme qui fait de lui un « paysan égyptien ».

66. Jacques Berque, *op. cit.*, p. 503.

67. Par Merrit Ghali, « Un programme de réforme agraire pour l'Égypte », vol. XXXVIII, 294, octobre 1958, p. 77 à 88. Cf. *infra*.

68. Titre d'une conférence prononcée par Joseph Ribet, inspecteur général au ministère de l'Agriculture et chargé de mission du gouvernement français auprès de la Société khédiviale d'agriculture, *L'Égypte contemporaine*, vol. 3, 10, mars 1912, p. 215 à 256.

69. *Ibid.*, p. 256.

*fait la force de la mutualité, c'est qu'elle met au service de l'individu la solidarité de tous, et qu'elle sauvegarde les intérêts de la collectivité contre les imprudences et les erreurs de chacun*⁷⁰. »

En fait, ce que révèle cette formulation, c'est le rôle d'intermédiaire qu'on espère voir jouer au modèle coopératif, entre les intérêts bien compris de l'exploitation coloniale et des classes dirigeantes locales et les communautés villageoises qu'il leur est, dès lors, loisible de continuer d'ignorer. Le contournement de la réalité apparaît ici, paradoxalement, comme une nécessité heuristique dans le processus de production d'un sens qui, pour être recevable, ne peut qu'occulter ses propres enjeux en se pliant aux « contrefaçons du temps »⁷¹.

Il n'en va pas de même pour ce qui concerne la « criminalité », ou plus largement les obstacles ou les résistances au « progrès », à propos desquels l'observation directe et minutieuse du terrain est requise dans la mesure où seule une vision claire et lucide des « tétalogies » du changement permet d'espérer mettre en œuvre des thérapies efficaces. Si les diverses formes de criminalité doivent être étudiées pour ainsi dire dans le détail de chaque crime — ce à quoi s'emploieront avec une systématisme véritablement exemplaire les sociétaires de la SKEP —, c'est que la loi se doit d'être précise, « ciblée », pour réaliser son objectif de moralisation en même temps que son rôle d'instrument de répression.

Dans un article véritablement exemplaire, en ce sens qu'il fournit une grille de lecture du phénomène commune à l'ensemble des observateurs, R. Maunier souligne « le rapport de concomitance entre le mouvement de la richesse sociale et le mouvement de la criminalité [qui] est aussi un rapport de causalité »⁷², phénomène qui n'est selon lui pas propre à l'Égypte « mais s'est présenté d'une manière toute semblable dans les pays de l'Europe occidentale ». Cet inquiétant paradoxe, dont il s'agira précisément de montrer qu'il n'est qu'apparent, va orienter toute la réflexion sur la nécessaire réfection du droit égyptien engagée dans le cadre de la SKEP :

*« Si elle est fondée, souligne Maunier, cette théorie... aboutit à postuler l'existence d'une contradiction entre le progrès économique et le progrès moral; elle oblige à admettre que le progrès économique se paye nécessairement d'une décadence morale et dès lors il semble que les sociétés doivent résoudre le très grave problème de choisir entre la richesse et la vertu; elles ne pourraient que posséder l'une ou l'autre et non pas l'une et l'autre. Une autre conséquence résulte de cette théorie qui, du point de vue législatif, apparaît comme plus grave encore que la première; c'est l'impuissance de la législation pénale à assurer avec quelque efficacité l'œuvre de 'défense sociale' contre le crime*⁷³. »

70. R. de Chamberet, *op. cit.*, p. 558.

71. L'expression est de Jacques Berque, *op. cit.*, p. 510.

72. René Maunier, « Des rapports entre le

progrès de la richesse et l'accroissement de la criminalité en Égypte » *L'Égypte contemporaine*, vol. 3, 1, janvier 1912, p. 27.

73. *Ibid.*, p. 28-29. C'est moi qui souligne.

Dans un contexte où le principal problème posé en matière de droit est celui de l'articulation des différentes juridictions concurrentes — droit « islamique », coutumier, positif — et de la délimitation de leurs compétences propres⁷⁴, cette formulation appelle un certain nombre de remarques quant à la façon dont l'intervention coloniale entreprend de se légitimer elle-même sur le terrain hautement problématique du droit.

Notons en premier lieu la confirmation paradoxale que l'évolution de la criminalité vient apporter de la « réussite » des politiques mises en œuvre pour développer l'économie égyptienne et enrichir le pays : Maunier peut déduire du fait que les atteintes contre la propriété ont augmenté beaucoup plus vite que toutes les autres catégories de délits et de crimes le fait que « *la cause, ou du moins l'une des causes du développement de ces infractions n'est autre que l'accroissement même des richesses* »⁷⁵. Variante de la même logique, l'argument selon lequel ce n'est pas tant le nombre des crimes qui a augmenté que leur repérage et leur répression par les organes de sécurité qui se sont améliorés, rendant la criminalité plus « visible »⁷⁶. Dans cette logique, la réforme du droit, et en particulier du droit pénal, qu'appellent de leurs vœux les sociétaires de la SKEP vise à prendre en compte la différenciation croissante entre, d'une part, les formes traditionnelles de criminalité — consommation de haschisch, vendetta, crimes d'honneur, empoisonnement du bétail — et, d'autre part, une criminalité de type « moderne » ou, plus précisément, une criminalité engendrée par la modernité qui doit tout d'abord être « nommée » avant d'être réprimée. Les premières se trouvent en quelque sorte « marginalisées », réduites au rang de survivances quasi « folkloriques », qui, même si elles entravent la marche du progrès, peuvent être traitées par la pure et simple répression qui n'est rien d'autre qu'une forme d'ignorance, alors que les nouveaux types de crimes engendrés par la modernisation de la société égyptienne exigent une réflexion spécifique.

D'où l'affirmation de la nécessité d'une rupture dans la « gestion » du crime permettant de faire face « *à ce changement qualitatif de la criminalité comme au changement quantitatif dont il est solidaire [et qui] traduit directement l'influence du progrès économique* »⁷⁷. Le paradoxe formulé par Maunier pointe sur les lacunes et les manquements de la modernisation, identifiés aux aspects « moraux » de la civilisation qui n'ont pas « suivi » la progression de la richesse :

« *Le progrès de la richesse, facteur de la hausse générale des prix, travaille à accroître la criminalité en rendant plus pauvres les classes pauvres — constatation quelque peu paradoxale, contradiction pour la logique des idées, mais dont la logique des faits nous donne bien d'autres exemples* »⁷⁸. »

74. Sur cette question, voir Bernard Botiveau, *Shari'a islamique et droit positif dans le Moyen-Orient contemporain, Égypte et Syrie*, Thèse pour le doctorat en sciences politiques, Université d'Aix-Marseille, février 1989.

75. *Ibid.*, p. 35.

76. C'est, par exemple ce que suggère Mahmoud

El-Kaysi pacha, directeur général de la Sécurité publique dans un rapport sur « The state of public security in Egypt in 1927 », *L'Égypte contemporaine*, vol. XIX, 104, janvier 1928, p. 21 à 64.

77. R. Maunier, *op. cit.*, p. 39.

78. *Ibid.*, p. 41.

Le constat de cette « injustice » ouvre ainsi la voie à la reconnaissance sociale de la nécessité d'une « protection » que la société doit accorder à ceux qui risqueraient autrement d'être balayés par la vague du changement.

Les remarques qui précèdent permettent de comprendre en quoi ce que l'on commence à désigner au tournant des années 1920, comme la « délinquance juvénile » ou comme le problème de « *l'enfance coupable ou moralement abandonnée* »⁷⁹ peut apparaître comme un enjeu central des recompositions en cours et comme un « analyseur » particulièrement pertinent de la façon dont sont en passe de se reformuler les responsabilités de l'État et des élites sociales vis-à-vis de la société.

D'une part, la délinquance juvénile apparaît bien, au début de ce siècle, comme un phénomène nouveau, à la fois qualitativement et quantitativement, qui concerne spécifiquement l'articulation des structures sociales modernes et traditionnelles. Beaucoup plus que les nuisances sociales que représentent les jeunes délinquants — vols, prostitution, vagabondage... —, et le risque qu'ils présentent pour la sécurité publique, ce qui constitue la délinquance juvénile comme *problème*, c'est avant tout l'incapacité de l'État lui-même à y apporter d'autre réponse que « traditionnelle », c'est-à-dire de traiter le problème autrement que par l'incarcération, au risque de voir le remède se révéler encore pire que le mal, en « enracinant le crime » dans l'âme de jeunes enfants qu'il aurait précisément fallu lui arracher. Les sociétaires de la SKEP et tout ce que l'Égypte compte d'humanistes et de philanthropes multiplient les enquêtes qui illustrent les méfaits de la promiscuité qui s'instaure dans les prisons entre criminels endurcis et jeunes « cas sociaux » qu'on n'aurait, selon eux, jamais dû y envoyer⁸⁰.

L'émergence de la « délinquance juvénile » comme catégorie analytique se traduit par la requalification d'un certain nombre de phénomènes sociaux qui englobent le vagabondage, la mendicité, la prostitution, etc., qui cessent — tout au moins pour certains secteurs « éclairés » de la société — d'être considérés comme des crimes au sens propre et qui s'énoncent dorénavant comme symptômes d'une *maladie* du corps social qu'il convient de traiter comme telle. « *Le problème du traitement de l'enfance*, écrit Mahmūd Sāmī, *a deux côtés, l'un juridique, l'autre hygiénique* »⁸¹. Ou, en d'autres termes, le problème de la moralité et celui de la santé au sens large, entendue comme la capacité des individus de bénéficier d'une alimentation saine, d'un habitat salubre, d'un emploi sûr, etc... apparaissent à la fois comme solidaires et hiérarchisés. Ou encore, à

79. C'est le titre d'une conférence prononcée devant la SKEP par Mahmūd Sāmī bey, juge au tribunal du Caire, *l'Égypte contemporaine*, vol. 4, 16, novembre 1913, p. 561 à 581. Sur la quarantaine d'articles consacrés à la criminalité sous ses différents aspects dans les vingt premières livraisons de *l'Égypte contemporaine*, 15 traitent directement cette question.

80. Voir, par exemple, Nazmi bey, « La protection de l'enfance au point de vue médical et

social », vol. II, 5, janvier 1911, p. 81 à 93; Mahmūd Sāmī, « La protection de l'Enfance », vol. VI, 21, janvier 1915, p. 1 à 20; M. Paul-Valentin, « La protection de l'enfance, comment elle devrait être organisée en Égypte », vol. 14, 72, avril 1923, p. 371 à 397.

81. Mahmūd Sāmī, « Traitement de l'enfance coupable ou moralement abandonnée », *l'Égypte contemporaine*, vol. IV, 16, novembre 1913, p. 563.

défaut de pouvoir empêcher le crime, inscrit en quelque sorte congénitalement dans la nature humaine, la société a le devoir, avant de punir, de tenter d'amender ceux que leur trajectoire sociale expose en quelque sorte fatalement à tomber dans l'engrenage de la criminalité.

Notons que ce déplacement du regard du crime vers la maladie, en même temps qu'il permet de s'imposer à un nouveau corps de spécialistes, les médecins et en particulier les médecins hygiénistes — « *l'assistance, sous toutes ses formes, écrit le Docteur Paul-Valentin, sera établie sur le solide fondement de la biologie, ou elle ne le sera pas* »⁸² —, tend à rendre possible, au moins dans l'ordre du discours, l'émergence d'une nouvelle représentation de l'individu comme totalité qui ouvre la voie à ce que nous désignerions aujourd'hui comme des « politiques sociales ». La notion même de délinquance repose sur une définition radicalement nouvelle — pour l'Égypte — de l'enfant comme « *agent inconscient de ses actes qui a, en conséquence, besoin d'être protégé par la loi* »⁸³ qui, restituant celui-ci dans son environnement familial et social, définit un ensemble de paramètres — affectifs, sanitaires, sociologiques... — permettant de faire le partage entre « normalité » et « anomie ». Jusqu'au type de châtements qu'on envisage d'établir ou de rétablir pour les mineurs délinquants, qui apparaissent comme la réaffirmation de cette totalité et de cette spécificité de l'enfant : les châtements corporels, présentés comme « *une mesure très efficace pour certains garçons [qui], loin d'être démoralisante, comme l'ont pensé quelques pédagogues, est corrective* »⁸⁴, constituent une alternative rationnelle à l'incarcération en ce qu'ils font se correspondre, en quelque sorte « dialectiquement », le développement physique de l'enfant et son développement moral-psychologique. Il en va de même de l'option, caressée par nombre d'intervenants dans le débat sur la protection de l'enfance, qui consisterait à installer à la campagne les établissements d'accueil pour jeunes délinquants : dans la perspective d'une restauration de leur identité et de leur affectivité, mises à mal par un environnement familial et social perverti, quel milieu pourrait être plus propice à leur réinsertion que le monde rural où il leur serait possible de développer les qualités humaines, physiques et spirituelles, qui sont celles de « l'égyptianité » même⁸⁵? On est ici au plus près de ce que je serais

82. *Op. cit.*, p. 24.

83. Les références des hygiénistes de la SKEP sont essentiellement américaines, cf. Mahmūd Sāmī, « L'enfance coupable... », *op. cit.*, p. 562 et suiv.

84. *Ibid.*, p. 576.

85. Rien n'est plus salubre ni plus salubre que la vie des champs, note M. A. Caloyanni, magistrat à la Cour d'appel du Caire. *L'Égypte*, poursuit-il ne se plaint pas d'un surcroît ni même d'une existence de bons ouvriers cultivateurs, de bons directeurs de terre; et pourtant, l'Égypte est un pays éminemment agricole (...). Eh bien! fournissons de bons et intelligents cultivateurs, mettons des mains expertes à la disposition de ceux qui

en ont constamment besoin. Le seul moyen pour y arriver, ce sont donc les colonies agricoles (...); cela n'exclura pas une certaine éducation intellectuelle et, par-dessus tout, il garderont les choses qui attachent au sol natal de la campagne, c'est-à-dire leurs habitudes de bons villageois, vivant comme lui et travaillant pour lui. M. A. Caloyanni, *op. cit.* On peut trouver chez Sayyid 'Uways, — *Al-tārīkh alladhī aḥmiluhu 'ala zahri*, Le Caire Dār al-Hilāl, 1985, traduction française par Gilbert Delanoue, Alain Roussillon et Nashwa al-Azhari, *L'histoire que je porte sur mon dos*, Le Caire, CEDEJ, 1989 —, le compte rendu vécu, quelque vingt ans plus tard, d'une expérience

tenté de désigner comme l'*utopie* de la protection de l'enfance en danger : paradoxalement, cette enfance déracinée — mais par là même dégagée des « pesanteurs sociologiques » qui sont le lot de l'enfance « normale » — peut apparaître à certains réformateurs, dans l'exaltation de leur mission salvatrice, comme le sujet privilégié d'expérimentations socio-pédagogiques visant à introduire une *rupture historique* qui permettrait en quelque sorte de repartir à zéro, et ainsi de produire un citoyen nouveau, dont l'éducation dans son ensemble aurait été prise en main sur des bases scientifiques par des pédagogues professionnels⁸⁶.

La réforme législative à laquelle les nouvelles préoccupations de « protection de l'enfance » donnent le signal — création de tribunaux pour enfants, du *Reformatory*... — se veut au fondement d'une « réforme sociale » redéfinissant les responsabilités propres des différents protagonistes — l'État, mais aussi ce que l'on désignerait aujourd'hui comme la « société civile ». En s'appuyant sur les initiatives privées qu'il aura suscitées :

« ... l'État, sans grever par trop son budget, assurera aux enfants placés par lui le maximum d'avantages possibles en vue de leur évolution future. Sous son contrôle tutélaire, associations de bienfaisance, sociétés philanthropiques, comités de défense, maisons d'accueil et d'adoption, patronages, ligues de préservation, cercles de travail, alliances fraternelles, ouvriers, orphelinats, mutualités, asiles, crèches et pouponnières n'en rempliront que mieux leur belle mission. Se prêtant main-forte sans sortir de leurs attributions respectives, l'État et l'initiative privée réussiront, quand ils le voudront, à faire passer dans la pratique les plus hardies, conceptions des puériculteurs et des hygiénistes, et le tiers ou le quart de la descendance humaine devra son salut à leurs efforts combinés⁸⁷. »

On n'en est certes pas là, tant s'en faut, en 1915 quand sont écrites ces lignes, mais il y a là une vision quasi prémonitoire de la division du travail qui se mettra en place, à partir du début des années 1930 — et qui reste largement valide jusqu'à aujourd'hui —, en matière de « travail social », entre l'État et l'initiative privée, qui prendra directement en charge le transfert et « l'acclimatation » en Égypte des différents modèles d'encadrement et de surveillance de la jeunesse — et plus largement de la société — énumérés dans ce qui précède⁸⁸.

effective d'installation dans une colonie agricole, de jeunes délinquants. Il va sans dire que la réalité n'entretient que de lointains rapports avec le programme idyllique tracé par M. A. Calonyanni.

86. Sur cette utopie de l'enfance délinquante, voir, par exemple, Y. Turin, « Enfants trouvés, colonisation et utopie : étude d'un comportement social au XIX^e », *Revue historique*, 496, oct.-

déc. 1970, et D. Laplaige, *Sans-Famille à Paris : orphelins et enfants trouvés de la Seine au XIX^e siècle*, Paris, Centurion, 1989.

87. D^r Paul-Valentin, *op. cit.*, p. 46.

88. Sur ce point, voir Alain Roussillon, « Réforme sociale et politique en Égypte au tournant des années 1940 », *Genèse, sciences sociales et histoire*, 5, septembre 1991.

3. UNE SOCIÉTÉ TOUJOURS EN INSTANCE DE RÉFORME

Au total, l'image globale de l'Égypte qui émerge de l'ensemble des textes publiés par *L'Égypte contemporaine* est, à tout le moins, une image ambiguë. La puissance s'y oppose à l'acte et les anticipations aux déceptions que celles-ci ne manquent pas de susciter. Les avancées de la civilisation s'y payent d'un approfondissement des problèmes, et ceux-ci, en retour, remettent en cause les progrès accomplis. On peut trouver dans deux études, publiées au tournant des années 1930, une illustration significative de la façon dont la logique de la réforme entreprend d'évaluer ses propres performances. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit tout à la fois de proposer une totalisation dynamique du savoir disponible et de faire dire aux statistiques plus que ce que celles-ci ne disent véritablement, c'est-à-dire de manifester le caractère « non univoque », ambigu des enjeux de la réforme sociale. D'une part, I.G. Lévi, dont j'ai souligné le rôle prépondérant au sein de la SKEP, entreprend une interprétation et une mise en corrélation des données contenues dans *l'Annuaire statistique*, publié en 1925, dont l'objectif déclaré est de faire prendre conscience aux responsables de l'État, des administrations locales et à l'élite des termes mêmes de la « *crise économique et morale* » que traverse le pays en même temps que de désigner les voies de sa nécessaire réforme. De l'autre, un certain S. Krichewsky qui me reste, par ailleurs, inconnu, entreprend d'identifier « *les baromètres de la civilisation égyptienne contemporaine* » pour mettre en évidence « *les éléments essentiels de la civilisation qui, par leur variation dans le temps et dans l'espace déterminent le caractère et l'intensité de la civilisation particulière étudiée* »⁸⁹ et lui assigner un rang dans la hiérarchie des « civilisations ».

Deux des paramètres centraux pris en considération, tant dans l'étude de Lévi que dans celle de Krichewsky, illustrent bien l'ambiguïté des résultats obtenus dans le processus de modernisation de l'Égypte : l'évolution démographique du pays et la progression de l'instruction. À propos du premier de ces indices, Lévi note tout d'abord que le taux d'accroissement démographique « *se maintient à un niveau que la presque totalité des pays civilisés peuvent nous envier, si toutefois on admet qu'un accroissement de la population plus rapide que celui du revenu national soit désirable, surtout en Égypte où le revenu par tête d'habitant n'est guère en rapport avec le coût de l'existence et où le standard de vie des classes modestes est bien bas* »⁹⁰. Notons d'abord le soupçon qui s'exprime ici de ce que les lois les mieux établies de l'économie politique du temps pourraient ne pas s'appliquer dans le contexte égyptien, où il apparaît de plus en plus douteux à des gens comme Lévi qu'une croissance démographique, même « raisonnable », soit, comme en Europe, susceptible de « tirer » le produit national. On n'en est pas

89. *L'Égypte contemporaine*, vol. XXI, 123, p. 585. C'est sa seule intervention dans *L'Égypte contemporaine*.

90. I. G. Lévi, « L'Égypte vue à travers l'Annuaire de statistiques », *L'Égypte contemporaine*, vol. XIX, fév. 1928, p. 113.

encore, en 1928, à se poser la question de la « surpopulation » de l'Égypte⁹¹, mais les difficultés de la mise en place d'une industrie nationale et la saturation de l'espace agricole « utile » mettent de plus en plus clairement à l'ordre du jour la question de l'adéquation entre les ressources du pays et sa force de travail. Surtout, l'équilibre apparent que présente la courbe démographique de l'Égypte se paye d'une « véritable hécatombe d'enfants » consécutive à « la progression de la mortalité infantile qui se vérifie un peu partout, mais surtout dans les grandes villes et qui affecte plus particulièrement les enfants âgés de un à dix ans ». Dans les grandes villes, c'est-à-dire sur les lieux mêmes de la civilisation, là où se manifestent simultanément ses conquêtes les plus indéniables et ses « effets pervers ». Lévi complète ce diagnostic alarmiste par la prise en compte des relevés statistiques des opérations de recrutement de l'armée égyptienne, autre lieu particulièrement sensible de la modernisation, d'où il déduit le « dépérissement » à la fois physique et moral de la jeunesse égyptienne dont témoignent tout à la fois l'état sanitaire des recrues et la fréquence des mutilations volontaires par lesquelles les conscrits tentent d'échapper à la mobilisation⁹².

Quant à Krichewsky, qui voit dans la hausse du taux de mortalité « le symptôme absolu... de l'augmentation, de la somme du mal et [dans] sa baisse, par contre, le signe incontestable du progrès, la preuve que la civilisation considérée est saine quel que soit son caractère particulier »⁹³, il commence par s'interroger sur le fait de savoir si le très fort taux de mortalité globale enregistré en Égypte pourrait être « la manifestation d'une débilité spécifique de la race égyptienne » ou encore l'effet de « conditions climatiques défavorables à la longévité », pour finir par conclure de la ventilation par âges de cette mortalité et de la dîme mortuaire particulièrement élevée acquitée par les enfants entre un et dix ans du fait que « l'excès de mortalité en Égypte sur celle de l'Europe est uniquement indicative de la différence dans le standard of life et le degré de civilisation »⁹⁴. Notons que ce constat ne suffit pas, dans la démonstration de Krichewsky, à écarter l'hypothèse selon laquelle « l'effrayante mortalité infantile en Égypte serait plutôt salutaire pour la race comme un processus de sélection naturelle ayant pour résultat la survivance des individus les plus robustes ». Auquel cas, « la nécessité d'une politique de civilisation humanitaire en Égypte [ne devrait pas] être considérée comme un axiome » ! Une telle position ne se réduit pas au cynisme — indéniable — qui s'y exprime, mais doit être rapportée aux « contradictions » qu'exacerbe le projet de modernisation de la société égyptienne mis en œuvre dans la logique coloniale : d'une part, la situation démographique de l'Égypte, dont la mortalité infantile apparaît comme la donnée fondamentale, est identifiée de plus en plus clairement par les observateurs comme le principal obstacle au « relèvement » de l'Égypte; de l'autre, le progrès lui-même, et en particulier l'amélioration des conditions sanitaires, en abaissant la dîme

91. La première formulation explicite de cette hypothèse sera le fait de Wendell Cleland, en 1937, dans un article publié dans les pages de l'*Égypte contemporaine*, vol. 28, 1937, sous le

titre « Egypt's population problem ».

92. I. G. Lévi, *op. cit.*, p. 115-118.

93. S. Krichewsky, *op. cit.*, p. 593.

94. *Ibid.*, p. 603.

mortuaire payée par les enfants en bas âge, risque d'aggraver encore le problème de la répartition des ressources disponibles.

L'ambivalence n'est pas moindre pour ce qui a trait à la question de l'instruction : ainsi, la démonstration de Lévi met-elle en valeur le fait que la progression des dépenses consacrées à l'éducation — « *l'un des aspects les plus réconfortants du budget de l'État égyptien* »⁹⁵ — se traduit, en fait, par une répartition de moins en moins adéquate des ressources disponibles entre les différents niveaux de scolarisation et par une augmentation considérable des coûts par élève à chacune des étapes du processus de formation. Ainsi, dans l'enseignement supérieur qui, souligne Lévi, bénéficie d'une part du budget de l'instruction équivalente à celle de la formation primaire ou secondaire :

« *Est-il vraiment nécessaire, s'interroge-t-il, d'encourager outre mesure la fréquentation des écoles de Droit et de Médecine dont les effectifs ont doublé ou presque pendant les trois années 1922-1923 à 1924-1925* ⁹⁶ ? *Dans les milieux compétents on est d'avis que le nombre des avocats et des médecins a atteint un chiffre inquiétant pour leur propre avenir et pour la dignité et la moralité de ces professions. Il nous semble qu'il serait opportun de rendre l'accès à ces écoles plus coûteux tout en favorisant les jeunes gens pauvres qui pendant les études secondaires auraient clairement révélé des dispositions marquées pour les études supérieures. Cela aurait l'avantage de réduire les dépenses de l'État tout en enravant l'encombrement notoire des carrières libérales et l'accroissement du nombre des déclassés si dangereux pour l'ordre social et politique* ⁹⁷. »

On pourrait multiplier les exemples de ces notations paradoxales : l'industrie ne cesse d'enregistrer des progrès, mais les importations de produits manufacturés concurrents de celles qu'elle produit ne cessent d'augmenter, faute d'une protection que l'État, soumis aux diktats des puissances ne peut lui accorder; les finances publiques enregistrent des résultats fort satisfaisants, mais le nombre des faillites ne cesse d'augmenter; les exportations cotonnières atteignent des niveaux sans précédent mais les revenus de l'agriculture sont en chute libre...

Au total, le bilan que dressent I. G. Lévi et S. Krichewsky des performances de l'administration coloniale de l'Égypte apparaît singulièrement mitigé, pour ne pas dire franchement négatif :

« *La conduite de l'Égypte ressemble singulièrement à celle d'une équipe de joueurs manquant d'homogénéité, d'entraînement et de cohésion. La volonté de vaincre anime bien tous ses éléments, mais la maladresse de certains d'entre eux neutralise le succès ou aggrave l'inexpérience des autres. Le jeu est saccadé. La partie donne l'impression de désordre et de l'énergie mal employée. Aussi le résultat final n'est-il point douteux pour*

95. I. G. Lévi, *op. cit.*, p. 118.

96. En Égypte, il y aura en 1934, 2 976 médecins, dont 806 étrangers. 1 300 de ces médecins sont fonctionnaires. Ces chiffres donnent une idée de l'âpreté de la concurrence que les médecins

égyptiens libéraux avaient à subir de la part des étrangers — ou l'inverse ! — *al-Majalla al-jadida*, avril 1934, p. 117.

97. I. G. Lévi, *op. cit.*, p. 120.

*le spectateur averti : c'est la défaite plus ou moins grave ou, dans la meilleure des hypothèses, le match nul. L'Égypte de 1925-1926 a perdu plus de points qu'elle n'en a gagné et cela est dangereux pour un pays jeune*⁹⁸. »

Quant à Krichewsky, l'application à l'Égypte des critères qu'il met en œuvre pour mesurer son degré de civilisation aboutissent à la situer à la 27^e place d'un classement qui en comporte 32, avant la Jamaïque, les Indes, Ceylan ou le Chili, mais après la Roumanie, le Costa-Rica ou l'Union soviétique. Passons sur le paradoxe de voir l'Égypte classée par Lévi au rang des « pays jeunes » : ceci se justifie sans doute, eu égard au caractère récent de la dynastie, ou peut-être par celui, plus récent encore, de l'imposition de l'ordre colonial.

La question qui se pose ici est celle de voir une institution somme toute quasi officielle, dont on a dit l'allégeance affirmée à la personne du souverain et la place qu'y occupent membres du sérail et hauts fonctionnaires entièrement tributaires pour leur carrière de la bienveillance khédiviale, formuler un bilan aussi ouvertement critique de l'action du gouvernement de l'Égypte, dans un contexte où, par ailleurs, le pouvoir fait montre d'assez faibles dispositions à accepter les critiques de la presse et les remises en cause de l'opinion⁹⁹. Sans doute faut-il ici rapporter les « audaces » des membres de la SKEP — et la magnanimité dont elles bénéficient de la part du Palais — au jeu subtil des concurrences, des complicités et des antagonismes à travers lequel se déploie la logique coloniale dans ses rapports avec l'autorité, à la fois *nominale* et *légitime* , du pouvoir khédivial. On peut se demander quelles sont les véritables cibles des critiques formulées par les membres de la SKEP. Notons d'abord qu'il ne s'agit jamais d'attaques « personnelles » : aucun cabinet, aucun ministre, aucun haut fonctionnaire n'est jamais mis nominalement en cause pour les déficiences de l'action gouvernementale dénoncée dans les pages de *l'Égypte contemporaine* .

Ce qui est en question, dans les critiques formulées par la SKEP, ce sont d'abord et avant tout les « grandes options » de la gestion gouvernementale — par exemple la politique industrielle, douanière ou fiscale¹⁰⁰ — c'est-à-dire, en d'autres termes, la façon dont s'opère l'articulation de l'Égypte dans la division coloniale du travail *aux conditions dictées à ce pays par les intérêts britanniques* . Autrement dit, en laissant une société savante, par ailleurs largement inféodée au Palais, formuler des critiques à l'encontre de l'action gouvernementale, ce sont peut-être les orientations imposées à cette action par les experts britanniques qui « doublent » en quelque sorte l'exécutif ministériel qui sont visées. Un indice à l'appui de cette hypothèse peut être trouvé dans la

98. I. G. Lévi, *op. cit.* , p. 164.

99. Cf. Jacques Berque, *op. cit.* , notamment le chapitre intitulé « Vision du monde et réduction policière », p. 291 et suiv.

100. Voir, par exemple, A. Sékaly, « Le désastre cotonnier de 1909 et ses causes », vol. I, 2, mars 1910, p. 345 à 376; J.-B. Piot bey, « Paradoxes

économiques », vol. VII, 28, novembre 1916, p. 460 à 466; E. Pegna, « Le régime douanier de l'Égypte et ses réformes possibles », vol. VIII, 34, novembre 1917; I. G. Lévi, « L'industrie égyptienne, préjugés et errements », vol. XX, 115, mai 1929, p. 501 à 514.

« sous-représentation » marquée des Britanniques au sein de la SKEP. On ne peut manquer d'être frappé, alors même que tout *l'establishment* politico-économique de l'Égypte en est membre, du très petit nombre de citoyens britanniques appartenant à cette association en dépit du rôle que ceux-ci occupent dans tous les rouages de l'administration et de l'appareil d'État égyptien. Sur les 347 études publiées dans les vingt premières livraisons de *L'Égypte contemporaine*, 50 seulement le sont en langue anglaise, signées par moins de 15 auteurs. En fait, la SKEP peut être considérée comme l'un des « hauts-lieux » de l'anti-britannisme qui se manifeste à peu près sur toutes les questions importantes, qu'il s'agisse de la politique cotonnière ou, en particulier, du régime de libre-échange imposé à l'Égypte par la Grande-Bretagne et qui constitue le principal obstacle au développement d'une industrie locale, dont les intérêts notamment français et italiens se sont fait les promoteurs. Au total, la SKEP apparaît comme le lieu privilégié d'un nationalisme « cosmopolite » où se concrétise l'alliance de fait des couches dirigeantes égyptiennes et des représentants des différentes « colonies » étrangères dont les intérêts sont compromis par la politique de plus en plus exclusive de défense des intérêts du Lancashire mise en œuvre par les proconsuls britanniques. Ajoutons qu'à la différence du Maghreb, où l'accumulation de savoir a pour destinataire exclusif l'appareil colonial, le savoir produit dans le cadre d'associations telles que la SKG ou la SKEP se voit d'emblée conférer par le patronage khédivial une légitimité « incontournable » qui tend à faire des prises de positions affichées dans *L'Égypte contemporaine*, en contrepoint des rapports produits par les plénipotentiaires britanniques, une sorte de discours « officieux » de l'Égypte « officielle », statut que cette publication a, dans une large mesure, conservé jusqu'à aujourd'hui.

* * *

« Plus que toute autre nation, peut-être, l'Égypte a besoin de se connaître parce que sa situation est exceptionnelle, justement parce qu'elle a été réveillée par une civilisation étrangère. Il lui est donc plus nécessaire qu'à une Nation psychologiquement plus autonome, de faire précéder, par un examen approfondi, la synthèse sociale et politique des éléments de la civilisation nationale et des éléments de la civilisation étrangère, qui formeront l'Égypte de demain... Ainsi se justifie, à mes yeux au moins, et d'une manière générale, ma proposition : je crois fermement qu'une société savante qui viendrait compléter la Société Royale d'Économie politique, en éclairant de nouvelles lumières les voies sociologiques, les lois sociales et politiques, ne pourrait que servir grandement au progrès de l'Égypte, dans la mesure où la loi naturelle de développement social permet à la science d'intervenir ¹⁰¹. »

101. Valentine de Saint-Point, « L'aide de la sociologie au progrès, vœu pour la fondation d'une Société d'études sociologiques au Caire »,

L'Égypte contemporaine, vol. XVI, 86-87, avril 1925, p. 298.

C'est plus que l'air du temps qu'exprime ici M^{me} de Saint-Point, l'année même où fut créée la première chaire de sociologie à l'université égyptienne, au cours de l'une de ces causeries « philosophiques » qu'affectionnaient — entre deux séances sur les cours du coton ou l'état des finances égyptiennes — les honorables sociétaires de la SKEP. Dans le processus du partage, encore inachevé des compétences entre les différentes sciences sociales, on peut y lire la délimitation même du champ des objets sociologiques dans le contexte colonial.

Si l'ethnologie est définie comme la science des origines premières et de leur réalisation dans l'histoire, et l'économie politique comme celle, universelle, de la production et de la circulation de la richesse, l'objet de la sociologie sera défini, quant à lui, à l'intersection entre ces deux processus, c'est-à-dire comme le *savoir spécifique de l'impact colonial*. Savoir transitif, pourrait-on dire, dans la mesure où il envisage simultanément la destructuration de secteurs entiers de la société colonisée par l'intrusion du progrès et les restructurations que celui-ci suscite, dont l'aboutissement constitue la « synthèse coloniale ». Le fait colonial lui-même bénéficie ainsi d'une centralité en quelque sorte redoublée : d'une part, le changement tel qu'il se manifeste aux niveaux les plus stratégiques des structures sociales — structures familiales, division du travail, appareils éducatifs, modes de production... — est désigné comme l'objet propre de la sociologie; d'autre part, le savoir ainsi constitué sur le changement lui-même doit servir à en accélérer et à en rationaliser la mise en œuvre. La sociologie apparaît, dans cette perspective comme ce qui permettrait de mettre en correspondance une *politique* (la « modernisation » de l'Égypte) et une *réalité* (les conditions « objectives » de la société égyptienne), jouant, si l'on peut dire, le rôle d'un double « truchement » entre le corps social et les décideurs, ce qui fait d'elle l'instrument privilégié du transfert des modèles civilisationnels occidentaux, assimilés à la modernité elle-même, dans le substrat écologique et humain de ce que Valentine de Saint-Point désigne pudiquement comme la « civilisation nationale » et qui n'est ni plus ni moins que la société colonisée.

La question qui se pose est celle de savoir si, et dans quelles conditions, il peut exister un savoir *spécifique* d'un objet semblablement articulé. En d'autres termes, quels types d'interaction est-il possible de mettre en évidence entre un objet dont les sciences sociales ne cessent d'affirmer sur tous les tons la singularité exemplaire et les savoirs qui tentent de le saisir? Et faut-il, tout d'abord, s'attendre à voir les animateurs de ces sciences, coloniales du fait même de leurs conditions de production, revendiquer pour le savoir qu'ils élaborent une quelconque spécificité?

D'une part, comme je l'ai noté à propos de la coopération agricole ou de la criminalité, les grilles de déchiffrement appliquées par la science coloniale à la réalité indigène, tout comme les solutions préconisées pour les différents problèmes sociaux, apparaissent comme une pure et simple transposition des méthodes mises en œuvre à la même période dans les sociétés occidentales. Traitant de « *l'apport des sciences sociologiques aux problèmes sociaux* », G. Hostelet, ancien directeur de l'Institut Solvay de Bruxelles et qui sera le premier titulaire d'une chaire de sociologie à l'université égyptienne, explique comment les sciences sociologiques ont gagné leur autonomie en se

détachant des spéculations de la philosophie sociale et désigne, très « positivement », trois niveaux d'intervention pour ces sciences : 1) celui des *problèmes d'organisation*, où elles sont mobilisées à la recherche de moyens en vue de la réalisation d'objectifs dont la définition leur échappe et relève du corps social lui-même; 2) celui des *problèmes d'assentiment*, qui concerne la solution des conflits marginaux suscités par les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs et 3) celui des *problèmes d'exécution*, qui concerne l'évaluation des résultats obtenus en fonction des objectifs définis et l'adéquation des moyens mis en œuvre¹⁰². Si l'on peut traiter de l'organisation du travail ou de la lutte contre le crime exactement dans les mêmes termes en Égypte qu'en France ou en Belgique, c'est qu'on est ici au niveau de causalités d'ordre général dont l'identification par les sciences sociales tend précisément à réduire la part du « spécifique » au bénéfice de l'exhibition de ce qu'il y a d'universel dans les sociabilités humaines. Au Caire comme à Paris ou à Londres, le crime sera toujours le crime et la diversité phénoménologique de ses manifestations est seulement de l'ordre du symptôme et non de celui d'une différence d'essence. Paradoxalement, c'est la *complexification* des phénomènes sociaux qui rend ceux-ci mieux compréhensibles en opérant cette réduction du spécifique qui détermine l'universalité de la modernité. Si bien qu'il est heuristiquement concevable de partir d'une analyse des formes les plus modernes d'un phénomène social pour rendre compte d'« états » à la fois plus anciens et plus simples de ce même phénomène, mais aussi pour désigner les voies et les méthodes « modernes » pour le traitement de problèmes plus « archaïques » et plus « spécifiques ».

C'est bien parce qu'ils se présentent comme des experts de leur propre société, c'est-à-dire de la modernité en acte, que les Hostelet, Germain Martin et autres René Maunier sont légitimes à intervenir en Égypte et sont recrutés par les administrations khédiviales, et ce que l'on attend d'eux c'est qu'ils mettent en œuvre, dans la pratique, la généralité des lois du progrès. Quant à ce qui peut subsister comme spécificités égyptiennes, elles ne peuvent relever que du terroir lui-même, c'est-à-dire de particularités physiques liées à la terre, à l'eau ou au désert — au « climat » — qui elles-mêmes déterminent la formule anthropologique de la population. Le seul problème que ces spécificités posent à l'analyse est celui des conditions de leur enregistrement, c'est-à-dire de l'accès au terrain des spécialistes des sciences sociales qui tend ainsi à se réduire à un pur et simple problème d'« informateurs ». En d'autres termes, c'est parce que la science coloniale a vocation à être le vecteur de transfert de modernité dans le tissu de la société colonisée que les phénomènes qu'on envisage au Caire sont les mêmes, énoncés dans les mêmes termes, que ceux déjà documentés à Paris ou à Londres, *toutes choses étant par ailleurs différentes*.

Est-ce à dire pour autant que cette science coloniale — qui ne saurait, même si elle en partage indéniablement quelques-uns des présupposés y compris les plus excessifs,

102. Voir, par exemple, « Les rapports actuels entre la science et l'action sociale », *L'Égypte contemporaine*, vol. XIX, n° 106, p. 235-276,

mars 1928, « Des apports des sciences sociologiques aux problèmes sociaux », *L'Égypte contemporaine*, vol. XIX, n° 108, p. 429-514, mai 1928.

être réduite à un « orientalisme » en ceci précisément que ses animateurs *ne sont pas* des spécialistes de l'Orient mais se présentent comme des techniciens du progrès — ne constituerait qu'un dispositif d'accompagnement, pure et simple délocalisation de techniques et de méthodes de contrôle de la société dont on escompte qu'elles permettront de faciliter la mainmise coloniale sans en attendre une accumulation spécifique de savoir?

Notons d'abord — et l'on peut y voir une spécificité « négative » des savoirs dont il a été ici question — que cette science coloniale ne participe ni au débat orientaliste proprement dit, ni à ceux qui agitent la sociologie elle-même. D'une part, il vaut d'être souligné qu'aucun des « orientalistes » recrutés par l'université du Caire pour les besoins de ses enseignements — Massignon, Santillana, Nallino, Hoccart, Cresswell... — ne donne la moindre conférence ni ne publie le moindre texte dans les revues de la SKEP ou de la SKG, tandis que les animateurs de ces sociétés savantes restent globalement étrangers aux activités des milieux orientalistes métropolitains, telles qu'elles se manifestent, par exemple, au sein de la Société asiatique¹⁰³. D'autre part, les travaux de ces associations et de leurs animateurs font l'objet de la même ignorance au centre du débat sociologique français occupé par les durkheimiens et l'*Année sociologique*, que celle dans laquelle sont tenus, comme l'a montré Lucette Valensi¹⁰⁴, ceux des spécialistes du Maghreb.

Ce qui m'amène à reposer ici la question du destinataire de ces savoirs. J'ai souligné, dans ce qui précède, le caractère « extraverti », « pratique », des démarches d'accumulation de savoir entreprises dans le cadre des sociétés savantes, ce qui en constitue la dimension proprement coloniale. Mais simultanément, c'est seulement la façon dont un tel savoir peut « faire retour » en direction de son objet, être concrètement appliqué à sa réforme et dont il prend en compte les déterminations à la fois objectives qui l'agissent, qui en définit la pertinence propre. En d'autres termes, si la science coloniale a pour *destinataire* un intérêt étranger pour l'Égypte, elle a pour *cible* les acteurs sociaux « indigènes », et en particulier les élites politiques et économiques regroupées au sein des sociétés savantes, qu'il s'agit de convertir aux bienfaits de la civilisation et de persuader du bien-fondé des méthodes préconisées par les experts coloniaux.

On touche peut-être ici aux limites du rapport colonial lui-même ou, à tout le moins, aux limitations qu'impose à ses agents le *type de colonisation* auquel l'Égypte a été soumise, en particulier après la signature de l'accord de 1936 par lequel celle-ci retrouvait, au moins formellement, sa souveraineté. On peut proposer l'hypothèse, que semble vérifier un dépouillement systématique des sujets abordés dans l'*Égypte*

103. Mais pas toujours à celle des services diplomatiques, y compris celle des services secrets, en particulier au moment de la Grande Guerre, comme le rappelle D. Reid, *Cairo University and the Making of Modern Egypt*, p. 87 et suiv. Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

104. Lucette Valensi, « Le Maghreb vu du centre : sa place dans l'école sociologique française », in CRESM, *Connaissances du Maghreb, sciences sociales et colonisation*, Paris, CNRS, 1984.

contemporaine, que ce qui caractérise la science coloniale — par opposition encore une fois à l'orientalisme — c'est l'impératif d'*assentiment* qui s'attache non pas tant aux thèses qu'elle défend qu'aux problèmes qu'elle aborde. Assentiment des commanditaires occidentaux de ce savoir, dont il ne doit pas contredire les intérêts ni remettre en cause les positions, mais encore, et peut-être surtout, assentiment des « objets » eux-mêmes, dont la réforme constitue le principal enjeu de sa production. En d'autres termes, ce qui caractériserait la science coloniale, ce pourrait être sa capacité à orchestrer un débat et à proposer des solutions, le cas échéant contradictoires, sur des *problèmes* dont la reconnaissance en tant que tels est le véritable enjeu du débat, et, réciproquement, par l'ingéniosité et le sens de la diplomatie véritablement remarquables dont font preuve ses animateurs pour « contourner » les zones de dissension où les représentations des experts risqueraient d'entrer en conflit ouvert avec celles de l'autorité « indigène » à laquelle ils sont nominalement soumis.

On peut trouver une illustration significative de cette logique du consensus dans la façon dont il est question de l'islam, et de la religion en général, dans les pages de *l'Égypte contemporaine*. La question religieuse n'y est jamais abordée en tant que telle¹⁰⁵, mais seulement à l'occasion d'articles sur des sujets pour lesquels l'objet du débat social est, d'emblée, la recherche d'« accommodations » entre les normes héritées et celles de la modernité — ainsi de la question des *wagfs*, des successions, des contrats, de l'assurance ou encore du prêt à intérêt et de l'usure — et jamais à propos de questions, comme par exemple celles du droit pénal, où les normes endogènes risqueraient d'apparaître en contradiction trop flagrante avec la philosophie juridique positive. De la même façon, il est singulier de constater que le statut personnel, question à la fois centrale et controversée s'il en est, ne fait l'objet d'aucune communication, mis à part les questions « techniques » de l'héritage, dans la revue de la SKEP¹⁰⁶.

De ce point de vue, ce qui pourrait constituer la spécificité de la science coloniale, c'est le rapport en quelque sorte « dédoublé » que celle-ci entretient à la légitimité. D'une part, pour ce qui a trait à la saisie même des objets qu'elle envisage, la science coloniale se construit comme mise en scène de la rationalité, elle-même manifestée dans la mise en regard de *modèles* de gestion des problèmes sociaux et des situations concrètes dans lesquelles ces modèles pourraient être utilement appliqués. La légitimité dont peut ici se prévaloir la science est celle de la *neutralité de l'expertise* et se mesure, au premier chef, à son efficacité en regard de l'inefficacité d'autres recettes, dont la manifestation constitue l'un des principaux ressorts de la production du sens. De l'autre, pour ce qui est de la recevabilité des modèles proposés, rien moins que « spécifiques » puisqu'il

105. Un seul article, entre 1909 et 1959, prend pour objet, encore que de façon indirecte, la question religieuse : Abbas El-Gamal, « La mission de l'Azhar au XX^e siècle », vol. XXVII, n° 163, p. 367-384, avril 1936.

106. Un seul article, d'inspiration purement

juridique, aborde la question du statut des femmes : F. Goadby, « La capacité de la femme mariée en droit égyptien », *L'Égypte contemporaine*, vol. VII, n°s 24-25, p. 51-58, novembre 1915-janvier 1916.

s'agit précisément d'en faire valoir si ce n'est l'universalité, du moins la validité *hic et nunc*, la science coloniale pourrait sans doute être caractérisée par le « creux » qu'elle ménage à l'expression de légitimités endogènes, dont on attend qu'elles confirment la validité des transferts de civilisation. En d'autres termes, ce qui caractériserait la science coloniale, c'est la latitude qu'elle laisserait aux colonisés de produire par eux-mêmes la formule de la légitimité *explicite*, sur la base d'une sorte de postulat d'équivalence ou de compatibilité entre les cadres de la rationalité « moderne », « universelle », et les représentations d'un islam lui-même modernisé et universalisé par son contact avec la civilisation occidentale.

C'est ce même postulat qu'on retrouve à la base de certains fantasmes coloniaux qui voient dans l'islam l'instrument d'une possible pénétration, non plus simplement militaire, mais également spirituelle de l'Afrique, « *le mahométisme servant de pont entre le fétichisme et le christianisme* », incitant à « *développer l'islam, entretenir les mosquées et les medersas et à chercher à faire de lui l'instrument de la conquête et de la civilisation françaises* »¹⁰⁷. Dans cette logique, ce qui ferait la spécificité de la science coloniale, par opposition encore une fois à l'orientalisme dominant, ce serait ainsi les dispositifs qu'elle met en place pour assurer sa propre recevabilité *dans les termes par lesquels s'identifie l'objet même de ses enquêtes* et, réciproquement, pour mobiliser au service des objectifs qu'elle sert les ressources endogènes de légitimation. En d'autres termes, ce qui ferait la spécificité de la science coloniale ne serait pas identifiable en termes de contenus mêmes de ce savoir, mais dans la relation dynamique qu'elle tente d'instaurer entre « effets de modernité » et « effets d'identité », entre « continuités » et « ruptures », par quoi se traduit sa contribution spécifique au débat réformiste.

107. Gabriel Hanotaux, « L'islam », *Le Journal*, 21 mars 1900, article republié par les soins de Tal'at Ḥarb, futur fondateur de la banque Misr,

avec la réponse de Muḥammad 'Abduh, sous le titre *L'Europe et l'Islam*, Le Caire, 1905.